

Ultime tentative de négociation chez les dentistes

par Paul BENNETT

Renonçant pour le moment à employer la méthode forte, le Conseil des ministres a autorisé, hier, le ministre des Affaires sociales à entreprendre une nouvelle ronde de négociations "intensives" avec l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ), dont 1.400 des 1.600 membres menacent de se retirer du régime d'assurance-maladie à partir de lundi.

Hier, au cours d'une conférence de presse, le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a annoncé qu'à la suite d'une conversation entre lui-même et le président de l'association, le Dr Claude Chicoine, les deux équipes de négociateurs avaient convenu de négocier "en permanence, jusqu'à ce qu'il y ait entente". Ces négociations de

la dernière chance devaient débiter hier soir.

Le ministre a par ailleurs écarté pour le moment le recours à un décret qui forcerait les dentistes à continuer d'adhérer au programme de soins dentaires gratuits pour les enfants de 14 ans et moins.

"Si nos deux équipes consentent avec empressement et enthousiasme à se réunir jour et nuit dans les jours qui viennent, a souligné le ministre, il est évident que c'est parce que nous croyons qu'il y a un terrain d'entente possible." La possibilité d'un décret ou d'une loi spéciale avait été évoquée la veille par M. Lazure lui-même, au cours d'une entrevue au SOLEIL.

Cette "tentative ultime de négocia-

tion", comme l'a lui-même qualifiée hier le ministre, survient cinq jours à peine avant que n'entrent en vigueur les avis de non-participation envoyés par 1.400 dentistes à la Régie de l'assurance-maladie.

A moins d'un règlement de dernière heure, en effet, les parents devront assumer entièrement, à partir de lundi, les coûts des services dentaires dispensés aux enfants de 14 ans et moins par les dentistes désaffiliés, sans possibilité de remboursement de l'Etat.

Ecart

Jusqu'à mercredi, un écart de \$20 millions séparait les offres du gouvernement des demandes de l'Association des chirurgiens-dentistes (ACDQ). Toutefois, selon les propos tenus hier par le

ministre, cet écart ne serait plus actuellement que de \$5 millions.

Le ministre a refusé de dire si le gouvernement avait présenté de nouvelles offres à la hausse ou si les dentistes avaient réduit leurs demandes, mais il semble que ce soit un repli de la part de l'Association des chirurgiens-dentistes qui ait permis ce déblocage des négociations.

En effet, cet écart de \$5 millions représente l'écart résultant de la première demande d'augmentation (17 pour 100) faite par les dentistes au mois de mai dernier. Ce n'est qu'il y a un mois, à la suite du refus du gouvernement de négocier sur la base des demandes de l'association, que celle-ci avait riposté en portant ses demandes d'augmentation à 28,5 pour 100. Ces

dernières demandes faisaient grimper à \$20 millions l'écart qui séparait les deux parties.

Le président de l'ACDQ, le Dr Claude Chicoine, prétend que les dernières offres du gouvernement équivalaient à une augmentation globale de 7,85 pour 100 pour quatre ans. Le ministre Lazure réplique que les offres du gouvernement se traduiraient par une augmentation de 28,5 pour 100 de la rémunération des dentistes répartie sur quatre ans. Les négociateurs des deux parties devront donc avant tout s'entendre sur les chiffres.

Recours

Si cette "ultime tentative" de négociation échouait, le gouvernement n'aurait guère d'autre choix que de forcer, d'une façon ou d'une autre, les 1.400 dentistes récalcitrants à continuer de participer au régime d'assurance-maladie.

Pour ce faire, le ministre des

Affaires sociales bénéficie de deux recours, en vertu des articles 15 et 24 de la loi de l'assurance-maladie. En vertu de l'article 15, le ministre peut forcer par décret les dentistes à continuer de participer au régime. Toutefois, interrogé hier au téléphone, un porte-parole de l'Association des chirurgiens-dentistes a révélé que le ministre avait signé, avant le début des présentes négociations, un document dans lequel il s'engageait à ne jamais utiliser cette procédure contre les dentistes, et même à éliminer du texte de la loi la disposition qui lui permet de le faire.

D'autre part, M. Lazure pourrait recourir à l'article 24 de la loi qui autorise le ministre à "prendre les mesures nécessaires" pour forcer la participation d'un groupe de professionnels de la santé au régime d'assurance-maladie, s'il estime que trop de professionnels se sont désengagés, dans une région ou dans l'ensemble de la province. Le ministre pourrait ainsi parvenir aux mêmes fins que s'il avait recours à un décret.

Reprise des pourparlers à la Traversée de Matane

RIMOUSKI — Les négociations entre la Société des traversiers du Québec et le Syndicat international des marins ont repris ce matin à 10h30, à Matane, en présence du conciliateur du ministère

du Travail, M. Jean-Louis Duchesne.

On sait que ce conflit paralysait les traversiers entre Matane et la Côte-Nord depuis le 1er septembre. Selon un porte-parole de la

partie patronale, les négociations pourraient se poursuivre aujourd'hui et demain toute la journée, s'il ne se produit pas d'événements inattendus au cours des séances de négociation.

BIGELOW VOUS OFFRE DE VIVRE SUR ULTRON



FIBRE À TAPIS DE L'ÈRE SPATIALE

Venez les découvrir et laissez-vous emporter: Bigelow vous offre trois nouveaux tapis superbes, traités au Scotchgard, le protège-tapis. Emportez-en chez vous!

- ▼ Fabriqué de nylon durable amélioré
- ▼ Réfractaire à la saleté
- ▼ Conserve magnifiquement ses couleurs
- ▼ Poils longs et doux à vos pieds
- ▼ Réduit l'électricité statique

VOYEZ NOS PRIX DE LANCEMENT!

EVOLUTION
10.⁹⁵ v.c.

ETERNA
11.⁹⁵ v.c.

ENCOUNTER
16.⁹⁵ v.c.



728, rue de Brabant
Ste-Foy
- 656-6375

568, boul. Hamel
Québec
- 647-4250

Vente d'ouverture

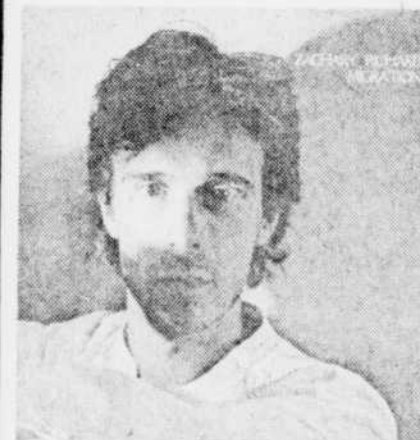
Miracle Mart

place
Lebourgneuf

A Charlesbourg

Aubaines formidables du 25 au 28 octobre

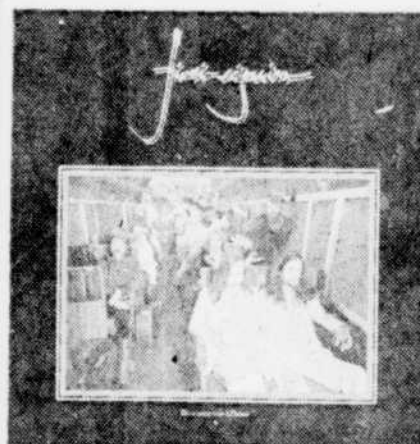
À nos 3 magasins: ● Place Lebourgneuf ● Place Ste-Foy
● Galeries Charlesbourg



Zachary Richard
Migration



Martin Stevens
Martin Stevens



Fiori Seguin
Deux cents nuits à l'heure

Microsillon

4⁴⁹
ch.

Ruban
8-pistes **5**⁹⁹
ch.



Michel Louvain
La dame en bleu

Microsillon

3⁹⁹
ch.

Prix en vigueur du 25 octobre au 4 novembre

CENTRE de MUSIQUE

Miracle Mart

l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie

Entente entre Hauterive et ses policiers-pompiers

par Gilles OUELLET
envoyé spécial du Soleil

HAUTERIVE — Après 18 mois d'attente, de négociations ardues et de multiples moyens de pression, la ville de Hauterive et la Fraternité représentant les 17 policiers-pompiers de la municipalité en sont arrivés à une entente, au milieu de l'après-midi hier, sur les termes d'une nouvelle convention collective de travail d'une durée de trois ans.

Les deux parties ont toutefois convenu de soumettre à un tribunal d'arbitrage, le 24 novembre prochain, la question appelée la "patrouille-taxi" et qui consiste à assurer le transport des policiers en voiture-patrouille entre leur domicile et la caserne au début et à la fin de leur journée de travail, cette pratique qui existe présentement disparaîtrait s'il n'en tenait qu'à la municipalité.

Les policiers-pompiers ont obtenu gain de cause sur leurs principales revendications: ils ont la sécurité d'emploi, ils conservent leurs droits acquis, et ils auront droit à l'horaire de 12 heures sur une période de cinq mois par année, soit de mai à la fin d'août, puis du 15 décembre au 15 janvier. Ce dernier point constituait le noeud du litige depuis quelque temps, la ville affirmant ne pas pouvoir céder sur cette question.

Au chapitre des salaires, les policiers ont accepté 9 pour 100 pour la première année, 8 pour 100 pour la seconde, et aussi 8 pour 100 pour la troisième année. Le salaire hebdomadaire moyen d'un constable à Hauterive est de \$368 depuis mai dernier, et passera à \$397 en mai 1979. "Ce n'est pas à tout casser comparativement aux policiers de Sept-Îles et à ceux de la SQ", affirmait un policier, hier.

Débloccage

Les négociations ont débouqué mardi soir à la faveur d'une rencontre qui a duré quatre heures; il appert que les parties désiraient s'entendre et éviter d'avoir à se présenter devant un tribunal d'arbitrage hier matin.

Les trois membres de ce tribunal d'arbitrage se sont présentés à l'Hôtel de ville de Hauterive, hier, et ils ont attendu jusqu'au milieu de l'après-midi, disponibles, et disposés à entendre les parties.

Une évidente nervosité régnait en matinée à l'Hôtel de ville, les 17 policiers se consultant et rencontrant leur procureur, Me Raynald Brassard, puis le maire Boutin faisant le point de la situation avec le négociateur patronal, Me Réal Arsenault, pendant que les membres du tribunal d'arbitrage attendaient pa-

tiement dans une grande salle de conférence.

Le va-et-vient du début de l'après-midi ajouté aux courtes séances de pourparlers entre les parties permettaient d'envisager un règlement sans avoir à recourir au tribunal d'arbitrage.

La ville et la Fraternité se sont finalement présentées devant ce tribunal au milieu de l'après-midi pour annoncer la conclusion d'une entente, sauf sur le cas de la "patrouille-taxi". Le président du tribunal, Me Paul Imbeault, de Montréal, a pris acte de l'accord et choisi d'entendre les parties en novembre sur le point restant.

Outre M. Imbeault ce tribunal d'arbitrage est composé de Me André Bélisle de Montréal, et de M. Jean-Maurice Pinel, qui fut conseil-

ler municipal de Hauterive entre 1971 et 1975.

Période difficile

L'entente survenue hier devrait normalement mettre un terme à une période difficile entre la ville de Hauterive et ses policiers; les rapports ont été particulièrement mauvais depuis la fin de la convention collective en avril 1977.

Arrêt de travail, journées d'étude, décision unilatérale d'adopter l'horaire de 12 heures, refus de donner des contraventions depuis un an, constituent en gros les moyens de pression utilisés par les policiers de cette ville pour forcer les négociations.

Pour sa part, la municipalité a imposé de nombreuses suspensions et même fait appel à la Commission de police du Québec à un moment de

tension et d'affrontement entre la ville et ses policiers.

Le dénouement d'hier devant le tribunal d'arbitrage s'est fait sans poignées de main et qu'avec des sourires polis et de circonstances.

Le maire Maurice Boutin s'est montré réservé dans ses commentaires, affichant une satisfaction prudente et bien mesurée face à l'entente.

MM. Gilles Lavoie et Jim Langlois, respectivement président et vice-président de la Fraternité, étaient eux aussi limités dans leurs réactions, s'en tenant à une certaine satisfaction d'avoir obtenu des gains.

Enfin, les 15,000 citoyens de Hauterive devraient recommencer dès aujourd'hui à surveiller les parcmètres, les limites de vitesse, et les stationnements...

Baie-Comeau reste inflexible face à l'hôpital de Hauterive

par Gilles OUELLET
envoyé spécial du Soleil

BAIE-COMEAU — L'annonce de travaux de réaménagement de \$3 millions à l'Hôtel-Dieu de Hauterive n'arrêtera pas les procédures judiciaires intentées par les administrateurs de l'hôpital de Baie-Comeau pour que le ministère des Affaires sociales respecte ses engagements antérieurs relativement à la vocation des centres hospitaliers de la région.

Le président du conseil d'administration de l'hôpital de Baie-Comeau, Me Roger Levasseur, a dit hier au SOLEIL que ces procédures suiviraient leur cours, surtout que l'hôpital de Hauterive "vient de manquer le bateau", dit-il, en rejetant le projet de direction unique pour les deux centres.

Me Levasseur ne compte pas faire d'effort particulier pour rencontrer le ministre Denis Lazure lorsque ce dernier sera à Hauterive le 13 novembre prochain pour la première pellette

de terre marquant le début des travaux à l'hôpital de Hauterive.

L'intérêt serait tout autre, a dit Me Levasseur, si le ministre venait avec un cadre général de négociation concernant toute cette question, véritable symbole de la rivalité entre Baie-Comeau et Hauterive.

Médiation

Par ailleurs, neuf directeurs généraux de centres hospitaliers de la Côte-Nord viennent d'inviter avec insistance les dirigeants de l'Association des hôpitaux du Québec (AHPQ) à "s'engager activement dans la situation difficile qui existe depuis plusieurs années entre l'Hôtel-Dieu de Hauterive et l'Hôpital général de Baie-Comeau Inc."

D'après les directeurs généraux, "cet engagement devrait se faire sous forme de médiation entre les deux parties dans le but d'arriver à un résultat satisfaisant qui pourra éliminer les difficultés qui se reflètent sur la qualité des services de santé rendus à

une population de plus de 53,000 habitants".

D'un autre côté, les médecins et dentistes de l'hôpital de Baie-Comeau ont fait savoir dans une résolution qu'ils refusent et combattront sans limite "toute mesure visant à empêcher les patients d'être traités à l'hôpital de Baie-Comeau, tels que la fermeture de départements, changement de statut, restrictions budgétaires injustifiées ou tout autre moyen de pression ayant trait à cet objectif".

Ces prises de position surviennent après que l'hôpital de Hauterive ait refusé une direction unique avec l'hôpital de Baie-Comeau, et avec la décision d'aller de l'avant avec des travaux majeurs à l'hôpital de Hauterive.

L'hôpital de Baie-Comeau, un centre construit en 1968 sur un mont de roc, d'une capacité de 70 lits, dont 60 pour soins aigus, aura une vocation pour soins prolongés et psychiatriques, selon la décision du ministre Lazure qui

a renversé une directive de l'ancien gouvernement.

Par contre, l'hôpital de Hauterive, qui devait devenir un centre pour soins prolongés, se retrouve avec une vocation pour soins aigus avec la décision de M. Lazure. Ce qui fait la joie des uns provoque la colère des autres.

Plan de redressement

L'hôpital de Baie-Comeau est au nombre des rares centres de santé à ne pas avoir à se soumettre cette année à un plan sévère de redressement financier, la raison est bien simple, ce fut fait l'an dernier!

Le directeur général de l'hôpital, M. Marc Fatter, a dit hier que des compressions faites dans le dernier exercice financier ont conduit à la coupure de 14 postes; cela s'est fait "devant la nécessité évidente d'effectuer un redressement financier", a dit M. Fatter, soulignant la collaboration des professionnels, des syndiqués et des administrateurs à cette fin.

Pour 1977-78, l'hôpital allait vers un déficit d'opération de \$209,000, a expliqué M. Fatter; les coupures ont permis de terminer l'année avec un déficit de \$9,000. La réorganisation des services permettra d'éviter un déficit aussi cette année, affirme M. Fatter.

Ce centre hospitalier, qui emploie quelque 250 personnes, a un budget d'opération de \$3,8 millions.

L'hôpital de Baie-Comeau ne sera donc pas visé par la directive du MAS qui ordonne de ne pas combler certains départs volontaires; ce centre hospitalier peut donc, avec modération, se permettre de combler un poste devenu vacant, ce qui se ferait rare dans les hôpitaux par les temps qui courent!



L'hôpital de Baie-Comeau

Grève terminée chez Guérette

Les 125 employés de l'usine de sciage Raoul Guérette Inc., à Déguis, localité située dans le comté de Kamouraska-Témiscouata sont retournés au travail, hier, mettant ainsi fin à un arrêt de travail commencé le 5 septembre dernier. Ils sont des cotissants du Syndicat canadien des travailleurs du papier,

section locale 106, affiliée à la FTQ.

Les deux parties ont tout d'abord tenu deux séances de négociation directe. La demande de conciliation est ensuite parvenue au ministre du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec, le 4 juillet

dernier et le conciliateur gouvernemental, M. Claude Guimond a tenu deux séances de rencontres avant la grève. Il a ensuite tenu une rencontre le 22 septembre où il a fait accepter aux négociateurs des deux parties une entente de principe. Une rencontre, lundi, a permis de fixer le retour au travail à mercredi.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE LA JEUNE LORETTE COMTE CHAUVEAU

AVIS PUBLIC
Avis est, par la présente, donné que la Commission Scolaire de La Jeune Lorette, lors de son assemblée spéciale du 10 octobre 1978 a adopté une résolution d'emprunt par obligations au montant de \$1,184,000 pour pourvoir au financement des budgets d'immobilisations pour les exercices financiers 1973-74, 1974-75, 1975-76 et 1976-77. Toute personne intéressée à prendre connaissance du texte intégral de cette résolution peut le faire dans les quinze (15) jours suivant cet avis en s'adressant au bureau du Secrétaire général situé à 184, rue Racine à Loretteville durant les heures de bureau soit 9h à 16h.
Loretteville, le 17 octobre 1978.
Jean-Marie Pypin,
Directeur général.

DOMTAR USINES DE DONNAONA

**APPEL D'OFFRES DE SERVICE
OPERATION DE LA CANTINE**
Les personnes intéressées à opérer un service de cafétéria à l'usine de papier journal Domtar à Donnacona ainsi que le service de machines distributrices pour les usines de papier journal et matériaux de construction Domtar à Donnacona sont invitées à présenter des soumissions.
Les deux (2) usines comptent en tout un personnel de 925 employés et fonctionnent en continu. La cafétéria devra opérer 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser avant le 10 novembre 1978, à:
Marcel Beaumont
Service du Personnel
PAPIER JOURNAL DOMTAR
Donnacona, Qué.
Tél.: (418) 285-2121
entre 8h.30 et 17h.00
du lundi au vendredi.

**LIRE AVEC
S'AVERE
PLUS**



**LA MAIN
4,7* FOIS
RAPIDE**

** Moyenne calculée sur près de 1,000,000 de diplômés (14,000 Québécois). Visitez, vous aussi, "L'Archipel de Goulag", entre deux évasions (au maximum, 2 heures), une page de ce journal en une minute, une page d'une revue en 31 secondes ou un chapitre d'un texte d'étude en quelques minutes.

Que de temps gagné pour les étudiants et les éducateurs! A 1,000 mots/minute (soit 4,7 fois plus vite que vous ne lisez actuellement) les diplômés de la méthode Evelyn Wood peuvent devorer le "best-seller" Eco-spame de Toffler et absorber chacun des 8 chapitres en moins de 10 minutes, avec une rétention améliorée de 11,4%.

Ainsi, l'étudiant qui passe en moyenne 800 heures à la lecture à raison de 200 mots/minute, en passera seulement 170 après avoir suivi le cours pour la même somme de lecture, et cela avec une meilleure compréhension, une nouvelle méthode plus efficace pour prendre des notes et une plus grande mémorisation.

A L'ASSAUT DE L'EMPIRE DES LIVRES AVEC DE MEILLEURES ARMES:

**AVANT TOUTE INSCRIPTION
UN COURS D'INITIATION
GRATUIT**

Judi le 26 octobre
12h15 ou 16h15 ou 18h15
Durée: 90 minutes
Lieu: Québec Hilton,
Salon Bernières

Choisissez une heure et sans obligation venez assister à cette démonstration:
"UN PAS VERS LA HAUSSE DE LA
PRODUCTIVITE EN LECTURE"

**UNE SÉRIE INTENSIVE DE 4 COURS
DE 4 HEURES CHACUN
UNE FOIS PAR SEMAINE**

Début: Mar. 31 octobre - 18h00 à 22h00
Fin: Mar. 21 novembre
Début: Sam. 4 novembre -
9h00 à 13h00
Fin: Sam. 25 novembre

Pour améliorer chacun des paramètres de l'efficacité:
- COMPRÉHENSION - CONCENTRATION -
- MÉMORISATION - METHODOLOGIE -
- LECTURE RAPIDE -

Pour réserver ou renseignements (514) 844-1941 (frais virés)
INSTITUT INTERNATIONAL DE LECTURE DYNAMIQUE
450, est, Sherbrooke, suite 464, Montréal, Qué. H2L 1J8
Le nouveau, siège social Evelyn Wood au Canada - Secteur francophone
La seule école privée, bilingue reconnue par le ministère de l'Éducation
qui enseigne la lecture dynamique et effective à travers 11 pays.
Permis no 749833 (culture personnelle)



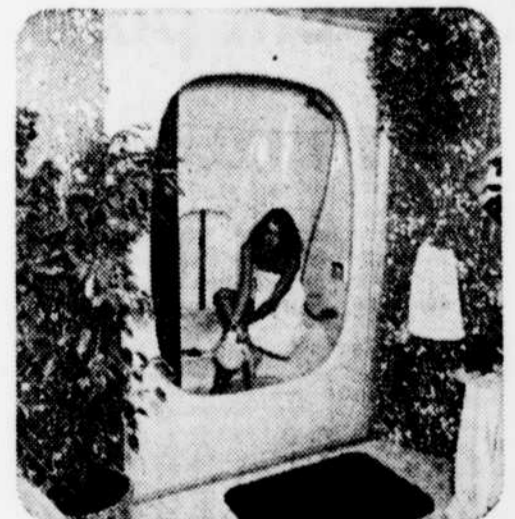
**Vente 1^{er}
anniversaire
du 30 octobre au 4 novembre**

**RABAIS
jusqu'à**

25%

sur la
MARCHANDISE EN MAGASIN

**Au
Rayon
de la
Lumière
INC.**



En exclusivité sur la rive sud (choix de couleurs)

- Grand choix de:
- luminaires
 - salles de bains
 - accessoires de plomberie et électricité

**39, Kennedy, Lévis, Qué.
833-6125**

Nouveau maire à Tadoussac

par Denis GAUTHIER
(Collaboration spéciale)

TADOUSSAC — M. Octave Caron, le maire de postes de l'endroit, a été élu maire de Tadoussac, ces derniers jours.

Quelque 292 électeurs lui ont accordé leur confiance, alors que son adversaire, M. Joseph-Eugène Boulianne, un rentier, ne recueillait que 180 voix.

La participation au scrutin a été très forte puisque 518, des 675 citoyens ayant droit de vote, se sont rendus aux urnes, soit 76 pour 100 de l'électorat.

Cette élection, pour le poste de premier magistrat, a été rendue nécessaire avec la démission de l'ex-maire, M. Lionel Dallaire, il y a une quinzaine de jours. Il avait alors invoqué des raisons de santé pour expliquer son retrait de la scène municipale, avec encore un an à faire à son mandat. M. Dallaire dirigeait les destinées de la municipalité depuis une dizaine d'années.

Opposition

Cette victoire de M. Caron constitue, en fait, la prise du pouvoir de ce qu'il est convenu d'appeler l'opposition au régime Dallaire. En effet, un petit groupe de citoyens n'étaient pas d'accord avec les idées de l'ex-maire. L'an dernier, ce mouvement d'opposition avait même conduit à la tenue d'un référendum sur un règlement d'emprunt pour des travaux d'aqueduc et d'égoûts. Les résultats avaient toutefois donné raison au maire de l'époque.

On reprochait à l'ex-maire Dallaire de consacrer tous les efforts de la municipalité à des travaux d'infrastructures, plutôt qu'au développement de l'industrie touristique. M. Caron estime que la promotion touristique doit être la priorité du conseil municipal.

Le nouveau magistrat entend également entreprendre la réorganisation des loisirs et l'embellissement du village. Il souligne, toutefois, que ces réalisations dépendront de l'état des finances municipales, qu'il avoue ne pas connaître.

Le nouveau maire terminera le mandat de son prédécesseur. Il devra, par conséquent, faire face à l'électorat en novembre 1979.

Des changements

D'autres changements sont à prévoir lors de l'élection du 5 novembre prochain, où trois conseillers occuperont des postes électifs. En effet, M. Caron, fort des résultats de dimanche dernier, a indiqué qu'il entend susciter la candidature de nouveaux candidats pour occuper ces postes. Il voudrait ainsi s'assurer que la majorité des conseillers partageront ses idées.



Le directeur du musée, M. Marcel Rancourt, a reçu la cloche de M. Richard S. Finnie (à gauche), en présence de deux anciens marins de l'Arctic, MM. Adélaïde Saint-Pierre et Onésime Ouellet, tous deux de L'Islet et respectivement âgés de 78 et 76 ans.

Cloche de l'Arctic remise au Musée maritime de L'Islet

par Réal LABERGE

L'ISLET-SUR-MER — La cloche qui sonnait les quarts pour les officiers de l'équipage de l'Arctic, lors des expéditions du découvreur du Grand Nord canadien, le capitaine J.-Elzéar Bernier, a officiellement été remise, ces jours derniers, au Musée maritime de L'Islet-sur-Mer, sa paroisse natale.

C'est M. Richard S. Finnie, de San Francisco, qui a participé aux deux derniers voyages de l'Arctic comme assistant-opérateur de radio, qui a présenté la cloche historique au directeur du Musée maritime, et représentant de l'Association des marins de la vallée du Saint-Laurent, M. Marcel Rancourt.

M. Finnie a remarqué que ces deux voyages, sous le commandement du célèbre capitaine Bernier, ont marqué pour lui le début d'une longue carrière d'explorateur, d'écrivain, d'historien et de cinéaste. Et cela, un peu partout dans le monde, mais surtout dans le Grand Nord canadien.

La cloche de l'Arctic est le dernier vestige du navire du capitaine Bernier. Après une série de quatre voyages annuels dans l'est de l'Arctique canadien, entre 1922 et 1925, le bateau a été vendu par le gouvernement fédéral à la Compagnie de la baie d'Hudson. Il fut ensuite démantelé et abandonné sur les bords de Lévis, où les derniers débris ont servi de bois de chauffage.

La cloche historique

M. Finnie a précisé que seule la cloche a été conservée et remise à son père, M. O.S. Finnie, qui avait eu la responsabilité de l'Arctic, depuis 1922 jusqu'à sa vente, à titre de directeur du département des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. La cloche historique

est venue par la suite en sa possession par voie d'héritage.

M. Finnie a rappelé qu'il a d'abord fait don de la cloche historique à la population canadienne, il y a quelques mois, lorsqu'un vraquier brise-glace, qu'il avait commandé le gouvernement fédéral à St. Catharines (Ontario), a été baptisé "Arctic", en l'honneur de son illustre prédécesseur.

Le donateur a précisé qu'en juillet et août 1978, il a accompagné la cloche pour le premier voyage du M.V. Arctic, qui transportait une cargaison de minerais de plomb, de zinc et d'argent à Antwerp, en Belgique. Et fait à signaler, ces minerais provenaient de la mine de Nanisivik de Strathcona Sound, Terre de Baffin, une mine située près de l'Arctic Bay, où le capitaine Bernier hiverna en 1910-1911, et un territoire dont le célèbre découvreur et les membres de son équipage ont été les premiers prospecteurs.

Deux inscriptions

Quant à la cloche elle-même, d'un diamètre d'environ six pouces, elle porte d'un côté l'inscription "Gauss 1901", d'après l'appellation initiale du navire qui fut lancé en 1901, à Kiel, en Allemagne, en vue d'une expédition de deux ans dans l'Antarctique. Ce nom voulait rendre hommage au mathématicien, astronome et physicien allemand Karl Friedrich Gauss (1777-1855).

En 1904, le capitaine Joseph-Elzéar Bernier a acheté le navire, pour le compte du gouvernement du Canada, et l'a rebaptisé "Arctic". Comme pendant à la première inscription, on grava sur l'autre côté de la cloche du navire, celle de "Arctic 1904", et cela, tout contre un trou fait par une balle perdue, qui a été bouché par un rivet de cuivre, en 1924. Cet incident est rappelé dans une photographie représentant le capitaine Bernier debout, près de la cloche, à cette époque.

Trois candidats inscrits à la mairie de Rimouski, à dix jours des élections

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — A dix jours des élections municipales, trois personnes ont annoncé leur candidature à la mairie de Rimouski, dont deux — au moment d'aller sous presse — s'étaient officiellement inscrits auprès du président d'élections de la ville.

Il s'agit, dans l'ordre, de MM. Christian Lalonde, qui se définit comme chômeur-poète; Michel Tremblay, directeur général de l'Association de la construction du Bas-St-Laurent et Philippe Michaud, comptable de formation et homme d'affaires bien connu de la ville.

Christian Lalonde

Dans son manifeste poétique plutôt que politique, Christian Lalonde dit: "Je ne suis pas un candidat honnête, je ne suis pas un candidat à l'honnêteté, je ne suis pas un honnête candidat, je suis un candidat ordinaire. Je suis le candidat masqué du "nous" solitaire. Puisse le navire "Saoulon" naviguer à travers des mots-canon."

Et pourquoi a-t-il décidé de se présenter? "Parce que, dit-il, je veux démasquer la mafia intellectuelle de Rimouski, je veux mettre un peu de poésie dans la merde officielle." M. Lalonde a appris hier seulement le salaire accordé au maire de Rimouski. Ce serait supérieur, dit-il à ses prestations d'assurance-chômage.

Michel Tremblay

Le deuxième candidat officiel, M. Michel Tremblay, avait d'abord appuyé la candidature de M. Jean-Paul Dumais. "Mais devant le refus de ce dernier, et



M. Christian LALONDE



M. Philippe MICHAUD

suite à des pressions nombreuses de plusieurs citoyens, dit-il, j'ai décidé de me présenter."

Technicien spécialisé en plomberie et chauffage, M. Tremblay a enseigné pendant douze ans à l'École technique de Rimouski et à l'École Paul-Hubert, pour oeuvrer ensuite à titres divers, au ministère de l'Éducation à Rimouski. C'est depuis septembre dernier qu'il occupe le poste de directeur général de l'Association de la construction du Bas-St-Laurent.

Lors de la conférence de presse annonçant sa candidature, M. Tremblay a souligné que l'approvisionnement en eau serait une de ses grandes priorités. Le candidat s'est également engagé à maintenir un climat de confiance entre les deux paliers de gouvernement, de manière à faire bénéficier les contribuables des programmes mis de l'avant par ceux-ci. Il s'est également engagé à rendre l'administration municipale le plus publique possible, et à scruter d'autre part tous les budgets des différents services municipaux, de façon qu'ils répondent adéquatement aux besoins de la population.

Philippe Michaud

C'est au cours d'une conférence de presse tenue mardi à ses bureaux de la firme L.R.D. Anjou Inc., que M. Philippe Michaud a annoncé sa candidature, suite à la pétition qui lui fut adressée en ce sens par des citoyens, et qui compte 1.700 signatures.

Propriétaire de plusieurs entreprises rimouskoises, notamment dans les domaines de l'alimentation et de l'automobile, M. Michaud a dit qu'il n'a jamais fait de politique et qu'il n'avait

jamais songé à la mairie avant cette demande qui lui fut adressée, et que c'est simplement par devoir de citoyen qu'il accepte de se présenter. "Je ne veux, a-t-il dit, m'associer à aucun parti politique ni à aucune équipe, bref, je ne veux avoir les mains liées par personne."

"Si je suis élu, dit M. Michaud, mon premier geste sera de respecter les personnes en place et de compter sur leur collaboration." Parmi ses priorités, il souligne celle d'entretenir de meilleures relations avec les municipalités voisines, et celle aussi de mieux faire connaître les finances de la ville.

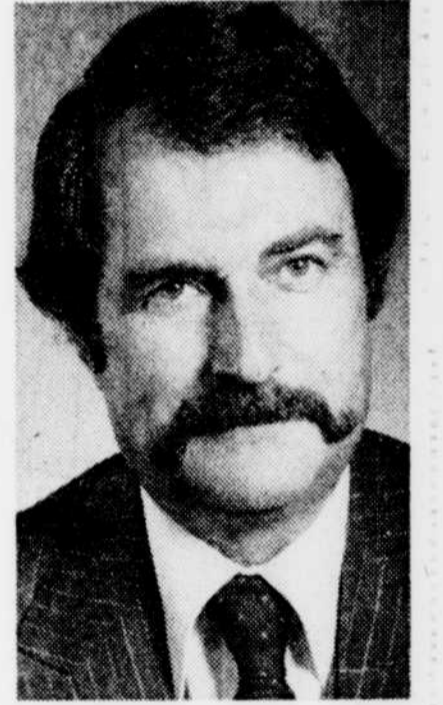
Comptable agréé, M. Michaud convient que ce sera son rôle de surveiller de près les budgets municipaux. "J'ai, dit-il, la réputation d'être économe et de couper les dépenses inutiles."

M. Michaud n'a pas sollicité de candidatures pour l'appuyer à l'un des sept postes de conseillers, mais il n'a pas écarté cette idée, même s'il ne privilégie personne en particulier.

On sait que des sept conseillers qui font actuellement équipe avec le maire St-Hilaire, trois seulement ont manifesté leur intention de briguer à nouveau les suffrages. Il s'agit de M. Hervé Dickner, dans le quartier no 1, de M. Gilbert Lévesque (quartier no 4) et M. Gabriel Gagné (no 7), ce dernier ayant posé officiellement sa candidature.

Deux autres candidats ont également posé leur candidature officielle, soit M. Jean-Marc Tremblay (quartier no 6) et M. Benoit Lévesque (quartier no 3).

Ont également manifesté leur intention de se présenter à des postes de conseillers MM. Raymond d'Auteuil, Laurent Dumais, Jean-Guy Gendron, Réjean Gauvin, Marc Vaillancourt, Jean-Marie Fournier, Ferdinand Leclerc et Hugues Langlois.



M. Michel TREMBLAY

A découper et garder pour lorsque vous serez en appétit!

LIVRAISON de Limoilou à Orsainville, de St-Émile à Villeneuve! (minimum de \$3.45)
Heures: 11h à 13h et de 16h à la fermeture.
Nous approvisionnons pour banquets.

Dixie Lee

poulet frit

assaisonné de 9 épices de choix
fruits de mer

1204, 80e Rue Est,
Charlesbourg

627-1904

<p>1 GOUTER DIXIE 2 MORCEAUX DE POULET PATATES FRITES</p> <p>LIVRAISON \$1.90 COMPTOIR \$1.59</p>	<p>1 BARIL DIXIE 20 MORCEAUX DE POULET</p> <p>LIVRAISON \$10.20 COMPTOIR \$8.50</p>	<p>1 ASSIETTE FRUITS DE MER 1 MORCEAU DE POISSON PETONCLES CREVETTES PAIN, SALADE DE CHOUX PATATES FRITES SAUCE TARTARE</p> <p>LIVRAISON \$3.90 COMPTOIR \$3.25</p>
<p>1 DINNER DIXIE 3 MORCEAUX DE POULET PAIN, SALADE DE CHOUX PATATES FRITES SAUCE DIXIE</p> <p>LIVRAISON \$2.95 COMPTOIR \$2.45</p>	<p>1 DINNER FISH & CHIP 3 MORCEAUX DE POISSON PAIN, SALADE DE CHOUX PATATES FRITES SAUCE TARTARE</p> <p>LIVRAISON \$2.70 COMPTOIR \$2.25</p>	<p>1 DINNER PALOURDES PALOURDES PAIN, SALADE DE CHOUX PATATES FRITES SAUCE TARTARE</p> <p>LIVRAISON \$3.90 COMPTOIR \$3.25</p>
<p>1 BOITE ECONOMIQUE 10 MORCEAUX DE POULET 3 OU 4 PERSONNES</p> <p>LIVRAISON \$6.55 COMPTOIR \$5.45</p>	<p>1 DINNER PETONCLES PETONCLES PAIN, SALADE DE CHOUX PATATES FRITES SAUCE TARTARE</p> <p>LIVRAISON \$3.90 COMPTOIR \$3.25</p>	<p>SANDWICH POULET CHAUD</p> <p>LIVRAISON \$3.20 COMPTOIR \$2.65</p>
<p>1 SEAU DIXIE 12 MORCEAUX DE BOULET PETITS PAINS PATATES FRITES</p> <p>LIVRAISON \$8.35 COMPTOIR \$6.95</p>	<p>1 DINNER CREVETTES CREVETTES PAIN, SALADE DE CHOUX PATATES FRITES SAUCE FRUITS DE MER</p> <p>LIVRAISON \$3.90 COMPTOIR \$3.25</p>	<p>PATATES FRITES SALADE DE CHOUX SAUCES DIXIE RONDELLES D'OKIGNONS sur demande</p>

Prix sujets à changements sans avis.

Nous vous donnons un rendez-vous d'amour

C601

Entre vous
et L'orgue Electone
Yamaha

"Le Grand" de la musique à Québec.

marc legrand musique

Place Laurier, Ste-Foy - 656-9392
Centre Jadis 623-5425

R1

Les caisses pop participent à la Sodeq Beauce-Appalaches

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Les caisses populaires du secteur La Chaudière et l'Union régionale de Québec ont investi jusqu'à date un montant de \$340.000 à la campagne de souscription de la SODEQ Beauce-Appalaches.

Toutefois, on prévoit que d'ici demain, le capital engagé par les caisses populaires du secteur La Chaudière et l'Union régionale de Québec atteindra le maximum prévu par la loi, soit \$400.000.

C'est ce qu'a fait savoir hier, M. Jean-Marie Ouellet, président de l'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins, lors d'une conférence de presse tenue à Saint-Georges de Beauce, et à laquelle participaient des représentants de la SODEQ Beauce-Appalaches et les gérants d'une trentaine de caisses populaires du secteur La Chaudière.

Par cette souscription de \$400.000 la compagnie SODEQ Beauce-Appalaches a atteint son objectif de \$1 million qu'il

s'était fixé le 6 septembre dernier, au lancement d'une campagne de souscription et de vente de la première émission d'actions de la compagnie, dans trois villes différentes de la Beauce, soit à Sainte-Marie, Lac-Etchemin et Saint-Georges.

Comme l'a fait remarquer M. Jean-Marie Ouellet, c'est depuis décembre 1977 que le Conseil économique de Beauce établissait les premiers contacts avec les caisses populaires du secteur La Chaudière pour les intéresser à ce projet de SODEQ Beauce-Appalaches.

La loi dit-il, ne permettant pas aux caisses populaires d'investir directement dans les projets d'une compagnie comme celle de la SODEQ Beauce-Appalaches, il en résultera que l'Union régionale de Québec agira comme investisseur.

Quant au mode de participation proposé par l'Union régionale il a été basé sur le passif-membre de chaque caisse participante et pour chaque dollar que la caisse populaire déposera à l'Union régionale, le conseil d'admini-

nistration de cette dernière s'est engagé à investir deux fois ce montant.

A date, une trentaine de caisses populaires du secteur La Chaudière ont souscrit au projet SODEQ Beauce-Appalaches et comme le fit remarquer M. Ouellet, ce nombre augmentera au cours des prochains jours, mais l'on ne devra pas dépasser le \$400.000.

Point de mire

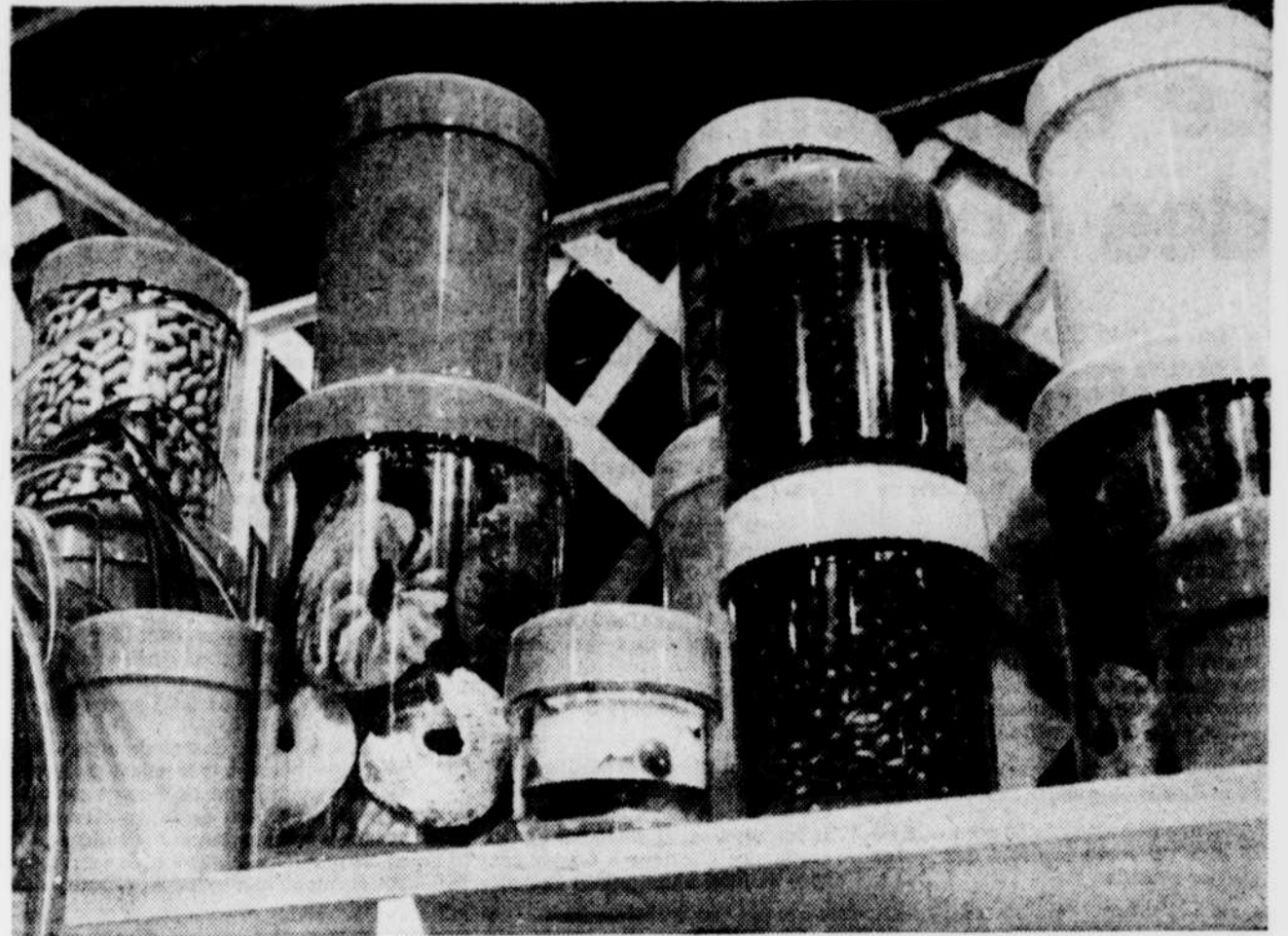
A savoir ce qui avait décidé l'Union régionale et ses caisses affiliées de La Chaudière à investir au projet de SODEQ Beauce-Appalaches, M. Jean-Marie Ouellet répondit "le contexte dynamique et progressif des gens de La Chaudière, qui est vraiment un point de mire pour les Québécois".

Même si l'Union régionale et ses caisses affiliées de La Chaudière détiennent 40 pour 100 de la première émission d'actions de la compagnie SODEQ Beauce-Appalaches, a affirmé M. Ouellet, "notre participation en tant qu'actionnaire se limitera par la possibilité d'une représentation au conseil d'administration de la SODEQ Beauce-Appalaches".

Nouveau défi

De son côté, M. François Giguère, de Saint-Joseph de Beauce, à titre d'administrateur à l'Union régionale pour le secteur La Chaudière, s'est dit convaincu que la SODEQ Beauce-Appalaches constitue "une formule de développement économique pour laquelle la population de La Chaudière nourrit les plus grands espoirs".

"Il s'agit pour les Beauceurs dit-il, de relever un nouveau défi et forts de leurs espoirs passés, nous avons tout lieu de croire que SODEQ Beauce-Appalaches servira d'exemple à d'autres initiatives du même genre".



Afin de spécialiser davantage sa production, IPL de St-Damien vient de mettre sur le marché une nouvelle ligne de contenants plastiques décoratifs "de prestige".

IPL pénètre le marché des contenants plastiques de luxe

par Pierre PELCHAT
Les Industries provinciales Ltée (IPL) de Saint-Damien

dans le comté de Bellechasse vient de lancer une nouvelle ligne de contenants plastiques décoratifs "de prestige" qui entreront en vive concurrence avec certains produits importés de l'Europe notamment.

"Depuis plus d'un mois, on peut trouver ces produits dans plusieurs magasins au Québec", a affirmé au SOLEIL, M. Julien Métivier, responsable des ventes de IPL. Il s'est dit satisfait de la réaction des consommateurs jusqu'à maintenant.

"Nous avons commencé à attaquer le marché de Toronto", a ajouté M. Métivier. On a également l'intention d'étendre la vente de ces contenants plastiques de luxe dans l'ouest canadien, dans les Maritimes et à New York. "Des négociations ont été entreprises avec d'importantes chaînes de magasins pour la vente des contenants", a-t-il précisé.

On estime que les ventes de cette nouvelle ligne de pro-

duits aux couleurs variées devraient rapporter \$1 million annuellement. Spécialisée dans la fabrication de produits plastiques, IPL prévoit pour 1978 des ventes de \$15 millions. La PME de Saint-Damien dirigée par la famille Métivier emploie environ 425 personnes.

La SHQ a dix ans

(PC) — Depuis sa création il y a 10 ans, la Société d'habitation du Québec a participé à la construction de 30,563 logements et aidé au financement de travaux de rénovation évalués à \$293,6 millions.

C'est le bilan que présente la SHQ, au terme de sa première décennie, bilan que son président, Jean-Marie Couture, n'hésite pas à qualifier d'assez impressionnant tant sur le plan social que sur le plan économique.

Ces réalisations sont contenues dans le rapport annuel de l'organisme qui a été déposé à l'Assemblée nationale hier par le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif.

M. Couture reconnaît que certaines critiques ne sont pas toujours dénuées de tout fondement, mais affirme que la responsabilité de toutes les difficultés ne peut être totalement imputée à son organisme.

JE DÉCIDE DU PROJET, JE PROFITE DU BONI.



PLACEMENT-BONI DE LA CAISSE POPULAIRE.

"J'ai décidé d'épargner régulièrement afin de réaliser un vieux rêve. Je profite de Placement-Boni de ma Caisse populaire. En plus d'un intérêt élevé sur mon capital, je bénéficierai d'un boni substantiel à l'échéance de mon plan d'épargne. Placement-Boni de ma Caisse populaire, c'est vraiment profitable pour moi!"

- Pas de frais d'adhésion
- Pas de frais d'administration
- Pas de commission à payer

Exemple: plan d'une durée de 5 ans à un taux d'intérêt de 8 1/2%*

Vous déposez mensuellement**	Vous aurez versé	Vous recevrez en capital, intérêt et boni à l'échéance***
\$100	\$6.000	\$7.643.44
\$ 50	\$3.000	\$3.821.72
\$ 10	\$ 600	\$ 764.35

* Le taux d'intérêt peut être modifié les premier janvier et premier juillet de chaque année.

** Ceci n'est qu'un exemple pour 3 montants de dépôts mensuels. Vous pouvez choisir le multiple de \$5 que vous désirez.

*** Les montants doivent être déposés le premier jour ouvrable de chaque mois.



desjardins

LA CAISSE POPULAIRE

C'est profitable...
POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.

obligations

TORONTO (PC) — Liste sélective d'obligations, cotées hier, fournie par l'Association canadienne des courtiers en valeurs:

Canada	Prix	Rend.	Chang.
Canada 7 1/2 Jun 1 1980	97.00	9.56	-15

Canada 8 Oct 15 1982	95.00	9.54	--
Canada 4 1/2 Sep 1 1983	87.50	9.04	--
Canada 8 1/4 Jul 1 1987	92.00	9.42	--
Canada 9 1/2 Jun 15 84	97.87	9.77	- 1/4
Canada 10 Oct 1 1989	101.25	9.84	- 1/8
Canada 9 1/4 May 15 87	93.25	9.81	- 1/8
Canada 9 Oct 15 1989	93.25	9.78	- 1/8
Canada 9 1/2 Oct 1 2001	97.12	9.82	- 1/8
Alberta 7 1/2 Oct 15 81	87.50	9.58	--
BC Hyd 10 Jan 2 2000	100.00	10.00	--
Man Hyd 3 1/4 Sep 15 81	89.37	8.50	--
Manitoba 10 Dec 30 85	100.00	10.00	--
NS Ele 10 1/2 May 15 85	101.00	10.25	--
Nfld Lbr 10 1/2 Jan 5 89	98.75	10.39	--
NS Pow 9 1/2 Jan 10 83	93.50	10.10	--
Ontario 8 1/2 Dec 1 1981	83.25	9.46	--
Ontario 8 Aug 1 1987	97.00	9.88	--
Ontario 8 1/2 Jul 1 1986	97.75	9.60	- 1/4
Ont Hyd 5 1/2 Jul 15 80	93.75	9.47	--
Ont Hyd 7 1/2 Sep 18 1982	80.00	9.64	--
Ont Hyd 8 May 15 86	84.00	9.86	--
Ont Hyd 10 May 18 81	99.87	10.01	--
Ont Hyd 9 1/2 Apr 30 88	93.83	9.97	- 1/4
PEI 9 1/2 July 4 2002	73.50	10.25	- 1/4
Quebec 9 1/2 Mar 22 82	96.63	9.73	- 1/8
Quebec 10 1/2 May 4 81	99.50	10.31	--
Que Hyd 9 1/2 Feb 6 80	95.75	10.25	- 1/4
Sask 9 Feb 1 2002	91.50	9.93	--
Man Tor 9 1/2 Apr 15 84	93.50	9.96	--
AEC Pow 9 1/2 June 30 87	98.00	10.10	--
BC Tel 9 1/2 June 15 89	95.00	10.28	--
Bell Tel 8 Nov 15 1984	84.13	10.01	--
Bell Tel 9 1/2 Feb 15 82	93.25	10.16	--
Com. Cos 9 1/2 Oct 1 87	94.50	10.29	--
IMART 8 1/2 Nov 1 1982	95.75	10.06	--
Dorazio 9 1/2 Feb 15 1987	93.75	10.13	--
QALAC 9 Apr 1 1982	97.14	10.00	--
Hudl Pro 10 Jun 15 87	77.75	10.28	- 1/4
Imp Oil 9 1/2 Feb 15 85	98.00	10.00	--
Inco 9 1/2 Oct 1 1990	93.19	10.25	--
Raytel 9 1/2 June 1 87	95.00	10.27	--
Roveret 9 Nov 15 1982	96.75	10.00	--
Sleko 10 1/2 Apr 30 86	100.50	10.19	--
TrCde PL 9 1/2 Sep 20 87	94.75	10.25	--
Unicorp 10 1/2 Jun 15 85	103.90	10.24	--
Westcoast 8 May 15 81	86.00	10.00	--

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividende no 365

Avis est donné, par les présentes d'un dividende au taux de quarante-cinq cents par action sur le capital-actions entièrement versé de cette banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable à la banque et ses succursales à compter du vendredi, 24 novembre 1978, aux actionnaires enregistrés à la fermeture des bureaux le 24 octobre 1978.

Par ordre du conseil d'administration,
Rowland C. Frazee,
président

Montréal, le 10 octobre 1978.

placements en

OBLIGATIONS avec rendement défiant toute compétition

1 AN 2 ANS **9 3/4%**
3 ANS **10%**
4 ANS
5 ANS
6 ANS
7 ANS
8 ANS
9 ANS
10 ANS

LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

COURTIER EN VALEURS
POUR PLUS D'INFORMATION, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS

NOUS ASSUMONS LES FRAIS D'APPEL

2, PLAGE QUÉBEC 529-1771

Cap-à-l'Aigle Charlevoix 665-3968

bénéfices

par la PRESSE CANADIENNE

Alberta Energy Co. Ltd., neuf mois clos le 30 sept.: 1978, \$13,900,000, 92 cents par action; 1977, \$11,600,000, 77 cents.

Bell Canada, neuf mois clos le 30 sept.: 1978, \$281,105,000, \$5.72 par action; 1977, \$207,885,000, \$4.37.

Canadian Reynolds Metals Co. Ltd., neuf mois clos le 30 sept.: 1978, \$131,981,000, aucun chiffre; 1977, \$124,752,000.

Canadian Western Natural Gas Ltd., neuf mois clos le 30 sept.: 1978, \$4,693,000, \$1.80 par action; 1977, \$4,016,000, \$1.62.

Canon Inc., neuf mois clos le 30 sept.: 1978, \$7,161,000, \$2.60 par action; 1977, \$6,915,000, \$2.64.

Cominco Ltd., neuf mois clos le 30 sept.: 1978, \$35,600,000, \$1.83 par action; 1977, \$48,500,000, \$2.68.

Steinberg Inc., exercice clos le 31 juillet: 1978, \$6,800,000, 72 cents par action; 1977, \$5,600,000, 58 cents.

Great Canadian Oil Sands Ltd., neuf mois clos le 30 sept.: 1978, \$12,500,000, aucun chiffre; 1977, \$8,997,000.

Hudson Bay Oil and Gas Co. Ltd., neuf mois: 1978, \$24,675,000, \$1.31 par action; 1977, \$22,238,000, \$1.17.

Kerr Addison Mines Ltd., neuf mois clos le 30 sept.: 1978, \$8,800,000, 72 cents par action; 1977, \$5,600,000, 58 cents.

Le Devoir renonce à remplacer Claude Ryan

MONTREAL (PC) — Après avoir recherché frénétiquement un successeur à Claude Ryan, le conseil d'administration du Devoir fait marche arrière, préférant pour l'instant s'occuper de la relance

du quotidien fondé par Henri Bourassa. "Le plus important, de confier Me Demys Pelletier, c'est de s'assurer que le journal soit vivant. Le prochain directeur prendra le journal com-

me il sera. S'il y a des nominations qui ne font pas son affaire, il devra s'en accommoder."

Le refus du conseil d'administration de confirmer M. Michel Roy au poste de directeur du journal a provoqué une levée de boucliers parmi l'élite intellectuelle québécoise. Cette initiative a toutefois fait boomerang.

"Le Devoir doit être un leader, il ne peut pas être à la remorque de l'opinion publi-

que", affirme Me Pelletier qui est président du conseil d'administration de l'Imprimerie Populaire, qui édite Le Devoir.

Pour Me Pelletier, une chose semble certaine: ce n'est pas et ce ne sera pas Michel Roy qui aura le poste de directeur du journal. Tout en reconnaissant Michel Roy comme le meilleur journaliste au Canada français, le président du conseil d'administration ajoute que "pour diriger Le Devoir, on cherche

une personnalité". Le directeur du Devoir "est maudiment seul", s'empresse-t-il d'ajouter.

"Il faut qu'il ait une très grande autonomie de pensée, qu'il ait des inquiétudes, mais qu'il soit suffisamment sûr de lui pour pouvoir se ramasser et ces qualifications sont extrêmement difficiles à rencontrer", confie-t-il.

Au cours des huit derniers mois, les responsables de la direction du Devoir ont fait un travail de mise en commun de

leurs convictions et de leurs analyses personnelles de la situation en considérant également les besoins du Québec actuel. A partir de ce travail, l'on sait maintenant ce que l'on veut faire du journal, et plus important encore, ce que devra être le prochain directeur.

Pas nécessairement un journaliste

Pour le moment, il n'y a aucun candidat en lice. C'est Me Pelletier qui l'affirme.

Mais l'idée du conseil est très arrêtée: le successeur de Claude Ryan devra avoir des convictions et de l'autonomie en plus de "quelques autres qualités accessoires". Et, en souriant, le président ajoute: "Le conclave nous a peut-être tracé la voie. Ils ont choisi un pape qui n'était pas un Italien; le prochain directeur du Devoir ne sera peut-être pas un journaliste".

Que le prochain directeur vienne de l'entreprise privée, du milieu universitaire ou du

journalisme importe peu aux administrateurs. "Nommez-moi, demande Me Pelletier, un journaliste capable de prendre la relève?" "Il faut s'assurer que le candidat choisi soit capable de faire de façon cohérente la critique de Claude Ryan, politicien. On ne choisit pas un directeur de journal comme par un concours de la fonction publique", de conclure le président du conseil d'administration de l'Imprimerie Populaire.



M. Claude RYAN



M. Michel ROY

CP Air débraie le 4 novembre

VANCOUVER (d'après PC) — Les pilotes à l'emploi de la société CP Air se mettront en grève le 4 novembre si la compagnie ne modifie pas ses dernières offres.

C'est ce qu'a déclaré hier un porte-parole de la Canadian Airline Pilots Association.

Les 545 pilotes de la compagnie sont sans contrat depuis 11 mois. L'association a révélé mardi qu'ils s'étaient prononcés à 83 pour 100 en faveur d'un débrayage à l'appui de leurs demandes.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier, M. Don Brown a révélé que le principal obstacle au déroulement des négociations résidait dans la réduction arbitraire par la compagnie des prestations de retraite des pilotes.

M. Brown a expliqué que la compagnie voulait plafonner à \$40.000 par année les prestations de retraite.

A l'heure actuelle, les pilotes retraités peuvent toucher jusqu'à 70 pour 100 de leur salaire et certains d'entre eux

recevaient déjà plus de \$40.000 un an seulement après leur mise à la retraite.

Nordair

Quant aux 130 pilotes de Nordair, leur dernière offre, au dire de la compagnie, était trop éloignée de la sienne pour que des discussions aient lieu hier. On devait tenter de fixer une nouvelle rencontre aujourd'hui.

L'offre dont parle la compagnie porte d'une augmentation de six pour 100, rétroactive à novembre dernier. C'est le maximum permis par la Commission anti-inflation, à laquelle sont encore soumis les pilotes de Nordair.

Les pilotes gagnent actuellement entre \$12.000 et \$50.000 par année. Ils demandent un contrat de deux ans, alléguant que la première année est presque expirée. Nordair offre quant à elle de commencer à négocier une nouvelle entente pour l'année qui commencerait le 1er novembre prochain, mais le syndicat est d'avis que cela pourrait prendre trop de temps.

La grève continue à Murdochville

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — La grève des mineurs de Murdochville est maintenant entrée dans sa deuxième semaine et se poursuit avec le calme qui l'a caractérisée depuis le début.

Aucun accrochage n'a été observé sur les lignes de piquetage, le bureau exécutif du syndicat ayant demandé qu'on laisse passer librement les employés cadres afin d'empêcher toute altercation.

Selon le vice-président du syndicat, M. Alain Jalbert, l'organisation de grève s'améliore et tout se déroule normalement. Une manifestation pacifique a eu lieu dimanche dernier dans les rues de Murdochville, alors que les femmes de quelque 350 mineurs ont participé au piquetage et ont circulé dans les rues de la ville.

Quant aux négociations, elles sont au point mort, aucune des parties en présence n'ayant manifesté le désir de reprendre les contacts.

Le transport scolaire reprend au Saguenay

La grève du transport scolaire a pris fin au Saguenay. Les 74 employés de trois entreprises de transport par autobus scolaire avaient cessé le travail il y a deux semaines, à Jonquières.

Cet arrêt de travail, pour renouvellement de convention collective, touchait les commissions scolaires de Jon-

quières dont neuf écoles étaient desservies par des compagnies de transport pour un total de 3.022 élèves et d'Arvida dont six écoles étaient desservies par les mêmes transports pour un total de 1.100 élèves. Un peu plus de 20 pour 100 de ces élèves utilisaient ces transports scolaires.

Léger à Bruxelles

(PC) — M. Jean-Marc Léger deviendra délégué général du Québec à Bruxelles, à compter du 1er décembre prochain, a-t-on annoncé hier au bureau du premier ministre du Québec.

M. Léger remplacera à ce poste M. André Patry, démissionnaire.

Journaliste de carrière, M. Léger a exercé son métier à La Presse et au Devoir, où il était chargé de l'information internationale et éditorialiste. En 1964, M. Léger fut écarté de la direction du Devoir au profit de M. Claude Ryan, maintenant chef du Parti libéral du

Québec. Il a été directeur-fondateur de l'Office de la langue française avant de devenir secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique de langue française.

Il était jusqu'ici secrétaire général de l'Aupell—Association des universités partiellement ou entièrement de langue française—dont le siège social est installé à Montréal.

M. Léger est licencié en droit, en sciences sociales et possède une maîtrise en histoire.



L'OEIL EN FETE

LA QUINZAINE DE LA PHOTO

DU 5 AU 28 OCT '78

JEUDI, 26 OCTOBRE
Journée privilège
VENDREDI, 27 OCTOBRE
Journée échange
SAMEDI, 28 OCTOBRE
Journée point final

JOURNEES MINOLTA

REPRESENTANT SUR LES LIEUX



Pour l'amateur qui désire débuter son système Minolta, le SRT200 est un excellent point de départ! Objectifs interchangeables, contact central, vitesses 1 seconde à 1/1000!



Le Minolta SRT-201: pour ceux qui désirent une caméra semi-automatique de grande renommée, elle vous offre d'innombrables possibilités avec sa gamme de vitesses d'une seconde à 1/1000, objectifs interchangeables et toutes les données dans le viseur.



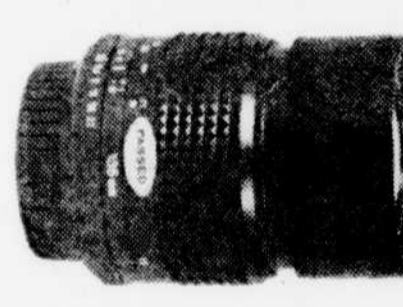
Le Minolta XG-7 convient particulièrement au chasseur d'images rapides! Grâce à son automatisme et la possibilité de motoriser son boîtier, il permet rapidité et efficacité en toute circonstance!



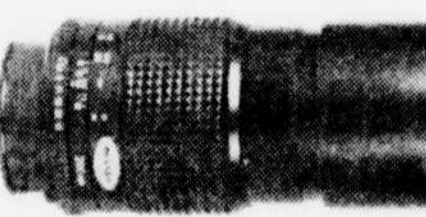
Pour ceux qui désirent une caméra où l'automatisme intégral prime en offrant la versatilité et tous les avantages d'un réflex, la Minolta XD-11 s'impose! Objectifs interchangeables et motorisable.



L'objectif 28mm: le grand angle à tout faire! Très léger et compact! Ne donne aucune distorsion!



L'objectif 135mm: le petit télé-universel! D'une très grande luminosité, sert pratiquement à tout!



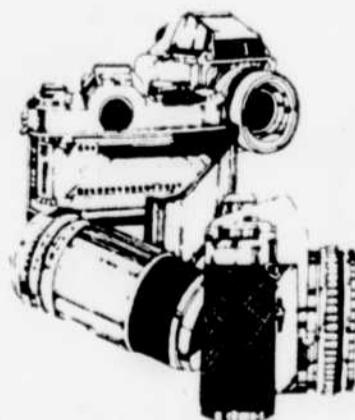
L'objectif 200mm: objectif plus spécialisé d'une très bonne luminosité! Idéal pour la chasse photographique!



L'objectif 135mm Minolta Celtic: dans la série économique de Minolta! Convient à tous vos besoins, tout en vous offrant une excellente qualité!

CLINIQUE DE VERIFICATION MINOLTA

Vendredi 27 octobre, de 12 à 21 heures
Samedi 28 octobre, de 9 à 17 heures



Verification des appareils 35mm et des objectifs

Les techniciens nettoient vos appareils et vérifient les points suivants:

- Vitesse de l'obturateur
- L'exactitude et le fonctionnement du posemètre
- L'alignement des objectifs
- La synchronisation
- Le levier d'avancement

* La réparation des points vérifiés ne se fait qu'en cas de trouble mineur.

A LA QUINZAINE, LES PRIX SONT EN FETE!
PROFITE DE NOS SPECIAUX EXTRA

STUDIO GOSSELIN

10 ave Bégin, centre-ville Lévis,

tel: 837-8868

le québec régional Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

Des commissaires de la régionale Pascal-Taché se sentent inutiles

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Le conseil des commissaires de la régionale scolaire Pascal-Taché compte 46 commissaires, qui ne sont appelés à se réunir que trois ou quatre fois par année. Pourtant, il n'y avait que 21 commissaires présents à l'assemblée d'hier soir, à Montmagny.

Et encore, cette participation à seulement 45 pour 100 englobait-elle les sept commissaires membres de l'exécutif administratif, à qui une délégation de pouvoirs a pratiquement confié une responsabilité exclusive, à huis clos, sur toute l'administration des affaires courantes de la commission régionale.

C'est là une situation qui a amené quelques commissaires, à partir d'une intervention d'un délégué de La Pocatière, M. Gaétan Grouin, à s'interroger sur l'efficacité de leur travail au conseil des commissaires, et surtout, à déplorer un rôle les confinant en fait à l'inutilité et à l'absentéisme.

"Je viens ici depuis un an et demi, et j'ai l'impression de perdre mon temps", a remarqué le commissaire Grouin, en soulignant que pendant toute la soirée, les commissaires présents avaient été réduits, comme par les réunions précédentes, au rôle passif d'assister à des délibérations de l'exécutif, et de temps à autre, "d'apporter une approbation, sans discussion".

Dans les circonstances, il n'y avait

pas à se surprendre de l'absentéisme des commissaires, et de constater qu'à des réunions scolaires présument publiques, on ne voyait absolument aucun contribuable.

Ce qu'est un commissaire à la régionale!

M. Grouin, dans le but d'en venir à une meilleure connaissance des attributions véritables d'un commissaire, au niveau de la régionale scolaire, et d'aboutir à une participation plus active, a tout particulièrement demandé au président, M. Raymond Coulombe, de Saint-Pamphile, s'il n'y aurait pas moyen de penser à des cours de perfectionnement, à des réunions d'information, ou autres initiatives du genre. Et ceci, de façon à favoriser les échanges entre commissaires, à mieux intégrer les nouveaux commissaires à leur fonction, et leur permettre de mieux remplir le mandat de service qu'ils ont sollicité et obtenu de la population.

Ce à quoi un ancien commissaire a vivement rétorqué qu'un nouveau commissaire ne pouvait s'attendre de tout comprendre instantanément ce qui en était de l'administration scolaire, s'il n'avait jamais assisté à une assemblée de commission scolaire, avant son élection. "Ca vient avec les années", devait-il observer.

Intéressant, mais...

De son côté, le président de la

régionale scolaire, M. Coulombe, s'est déclaré "très ouvert" à l'intérêt manifesté par des commissaires à une collaboration plus active à l'administration scolaire. Si les commissaires expriment le désir, il s'est dit disposé à offrir des réunions de perfectionnement au domaine administratif scolaire, mais surtout au secteur pédagogique, et cela, en mettant à profit les personnes ressources dont dispose la commission régionale.

Par contre, il a remarqué que c'était déjà très difficile pour le groupe restreint des sept commissaires de l'exécutif, malgré des connaissances graduellement acquises au long des années, de se déléguer et de se déléguer avec les complications, "comme ce soir, d'un rapport financier de \$20 millions", les normes de construction d'importants bâtiments, ou l'engagement du personnel sujet à une infinité de restrictions syndicales. Dans ces conditions, il ne voyait que difficilement comment pourrait en arriver à bout une assemblée de 46 personnes.

Délégation de pouvoirs

M. Coulombe a dit regretter, par ailleurs, qu'on n'ait pas pensé, jusqu'ici, de remettre aux nouveaux commissaires de la régionale la documentation disponible sur la législation et les directives qui délimitent les attributions bien définies entre les membres de l'exécutif, les membres du conseil des commissaires, et les officiers de la régionale scolaire.

Des délégations de pouvoir intervenues au cours des dernières années, M. Coulombe a notamment reconnu qu'une grande partie des affaires courantes de la commission régionale avaient effectivement été confiées à la responsabilité de l'exécutif, qui siège à huis clos, mais toujours avec droit pour tous les membres du conseil des commissaires d'assister aux réunions.

M. Coulombe a encore précisé que le conseil des commissaires, par contre, conservait toujours la responsabilité de l'acceptation des états financiers de la régionale scolaire, de son budget annuel, de la nomination des vérificateurs, de la détermination des grandes politiques générales en matière d'éducation, des décisions relatives à la construction de bâtiments, à l'émission des emprunts et des obligations, ainsi que de l'aliénation des terrains.

Mais le président de la régionale scolaire Pascal-Taché a finalement remarqué que la situation ne lui semblait pas si alarmante ou si déplorable, comparativement à ce qui se passe dans d'autres commissions scolaires régionales. A Montmagny, au moins, certaines réunions du conseil des commissaires ont parfois regroupé jusqu'à 80 pour 100 des membres, tandis qu'ailleurs, on s'est souvent retrouvé dans l'obligation de reconvoquer des assemblées, parce qu'on n'avait pas atteint le quorum requis. "Ce qui ne s'est pas produit à la régionale scolaire Pascal-Taché", a-t-il assuré.



Le directeur du musée, M. Marcel Rancourt, a reçu la cloche de M. Richard S. Finnie (à gauche), en présence de deux anciens marins de l'Arctic, MM. Adélard Saint-Pierre et Onésime Ouellet, tous deux de L'Islet et respectivement âgés de 78 et 76 ans.

Cloche de l'Arctic remise au Musée maritime de L'Islet

par Réal LABERGE

L'ISLET-SUR-MER — La cloche qui sonnait les quarts pour les officiers de l'équipage de l'Arctic, lors des expéditions du découvreur du Grand Nord canadien, le capitaine J-Elzéar Bernier, a officiellement été remise, ces jours derniers, au Musée maritime de L'Islet-sur-Mer, sa paroisse natale.

C'est M. Richard S. Finnie, de San Francisco, qui a participé aux deux derniers voyages de l'Arctic comme assistant-opérateur de radio, qui a présenté la cloche historique au directeur du Musée maritime, et représentant de l'Association des marins de la vallée du Saint-Laurent, M. Marcel Rancourt.

M. Finnie a remarqué que ces deux voyages, sous le commandement du célèbre capitaine Bernier, ont marqué pour lui le début d'une longue carrière d'explorateur, d'écrivain, d'historien et de cinéaste. Et cela, un peu partout dans le monde, mais surtout dans le Grand Nord canadien.

La cloche de l'Arctic est le dernier vestige du navire du capitaine Bernier. Après une série de quatre voyages annuels dans l'est de l'Arctique canadien, entre 1922 et 1925, le bateau a été vendu par le gouvernement fédéral à la Compagnie de la baie d'Hudson. Il fut ensuite démantelé et abandonné sur les bords de Lévis, où les derniers débris ont servi de bois de chauffage.

La cloche historique

M. Finnie a précisé que seule la cloche a été conservée et remise à son père, M. O.S. Finnie, qui avait eu la responsabilité de l'Arctic, depuis 1922 jusqu'à sa vente, à titre de directeur du département des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. La cloche historique

est venue par la suite en sa possession par voie d'héritage.

M. Finnie a rappelé qu'il a d'abord fait don de la cloche historique à la population canadienne, il y a quelques mois, lorsqu'un vraquier brise-glace, qui avait commandé le gouvernement fédéral à St. Catharines (Ontario), a été baptisé "Arctic", en l'honneur de son illustre prédécesseur.

Le donateur a précisé qu'en juillet et août 1978, il a accompagné la cloche pour le premier voyage du M/V Arctic, qui transportait une cargaison de minerais de plomb, de zinc et d'argent à Antwerp, en Belgique. Et fait à signaler, ces minerais provenaient de la mine de Nanisivik, de Strathcona Sound, Terre de Baffin, une mine située près de Arctic Bay, où le capitaine Bernier hiverna en 1910-1911, et un territoire dont le célèbre découvreur et les membres de son équipage ont été les premiers prospecteurs.

Deux inscriptions

Quant à la cloche elle-même, d'un diamètre d'environ six pouces, elle porte d'un côté l'inscription "Gauss 1901" d'après l'appellation initiale du navire qui fut lancé en 1901, à Kiel, en Allemagne, en vue d'une expédition de deux ans dans l'Antarctique. Ce nom voulait rendre hommage au mathématicien, astronome et physicien allemand Karl Friedrich Gauss (1777-1855).

En 1904, le capitaine Joseph-Elzéar Bernier a acheté le navire, pour le compte du gouvernement du Canada, et l'a rebaptisé "Arctic". Comme pendant à la première inscription, on grava sur l'autre côté de la cloche du navire, celle de "Arctic 1904", et cela, tout contre un trou fait par une balle perdue, qui a été bouché par un rivet de cuivre, en 1924. Cet incident est rappelé dans une photographie représentant le capitaine Bernier debout, près de la cloche, à cette époque.

Tournoi "Simon Nolet" à Lac-Etchemin

par Paul-Henri DROUIN

LAC-ETCHEMIN — Pour la première fois de sa courte histoire, le club de hockey "Les Vétérans de Beauce" a mis sur pied le tournoi "Simon Nolet" qui sera présenté à l'aréna de Lac-Etchemin, les 1er, 2 et 3 décembre prochain.

Cette compétition annuelle est pour les joueurs de hockey âgés de 27 ans et plus, et les équipes championnes des classes A et B en plus de se mériter des bourses intéressantes se verront remettre les coupes "Labatt", une gracieuseté de M. Nelson Jalbert, de Ville Saint-Georges de Beauce.

En annonçant la nouvelle, lors d'une conférence de presse tenue à Lac-Etchemin, M. Germain Roy, président du tournoi "Simon Nolet", a mentionné que cette compétition était présentée en collaboration avec la ville de Lac-Etchemin.

Le but d'un tel événement, a ajouté M. Roy, est de rendre hommage à Simon Nolet, ex-joueur des Flyers de Philadelphie, dont l'aréna

de Lac-Etchemin porte le nom de "Simon Nolet" depuis le début de la présente saison de hockey.

On rappelle que l'équipe des Vétérans de Beauce a vu le jour en septembre 1976, au moment où des hockeyeurs de cette région, auxquels se sont ajoutés des joueurs de Beloeil, prirent part au tournoi international de Zurich, en Suisse, et remportèrent le championnat de leur classe.

Toutefois, dès l'an passé, trois ex-professionnels se joignirent à la formation des Vétérans de Beauce, soit Simon Nolet, Serge Aubry, ex-gardien de but des Nordiques de Québec, puis Alain "Boom Boom" Caron, également un ex-Nordiques de Québec et des défunts Jaros de Beauce.

Au niveau international, le bilan de la saison dernière des Vétérans de Beauce a été d'un gain de 11-3 sur une équipe d'étoiles de la Finlande, à Saint-Georges, puis de deux victoires au tournoi international de Copenhague. La seule défaite qu'a

subie les Vétérans de Beauce a été devant une formation de la Suède.

Cette année

Quoique la présente saison de hockey pour les Vétérans de Beauce soit jeune, déjà cette formation a un calendrier très rempli, car en plus de prendre part, en fin de semaine, à un tournoi invitation à Montréal, les hommes de l'entraîneur André Robidoux se rendront au cours de l'hiver dans différentes municipalités du Québec pour y disputer des matchs d'exhibitions contre les étoiles de la ligue Progression où les Anciens As de Québec.

De plus, à compter du 10 janvier 1979, les Vétérans de Beauce participeront au tournoi Canada-États-Unis qui est présenté à New York, puis du 20 au 29 avril prochain, au tournoi international de Saint Petersburg, en Floride.

En dernière heure, on a appris que la formation des Vétérans de Beauce disputera un match hors-concours contre les Anciens Canadiens de Montréal, dans l'un des stades couverts de la Beauce.



Simon NOLET

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE LA JEUNE LORETTE COMTE CHAUVÉAU

AVIS PUBLIC

Avis est, par la présente, donné que la Commission Scolaire de La Jeune Lorette, lors de son assemblée spéciale du 10 octobre 1978 a adopté une résolution d'emprunt par obligations au montant de \$1,184,000 pour pourvoir au financement des budgets d'immobilisations pour les exercices financiers 1978-79, 1979-80, 1980-81 et 1981-82. Toute personne intéressée à prendre connaissance du texte intégral de cette résolution peut le faire dans les quinze (15) jours suivant cet avis en s'adressant au bureau du Secrétaire général situé à 184, rue Racine à Loretteville durant les heures de bureau soit: 9h à 16h.

Loretteville, le 17 octobre 1978.
Jean-Marie Pepin,
Directeur général.

DOMTAR USINES DE DONNAONA APPEL D'OFFRES DE SERVICE OPÉRATION DE LA CANTINE

Les personnes intéressées à opérer un service de cafétéria à l'usine de papier journal Domtar à Donnacona ainsi que le service de machines distributrices pour les usines de papier journal et matériaux de construction Domtar à Donnacona sont invitées à présenter des soumissions.

Les deux (2) usines comptent en tout un personnel de 925 employés et fonctionnent en continu. La cafétéria devra opérer 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser avant le 10 novembre 1978, à:
Marcel Beaumont
Service du Personnel
PAPIER JOURNAL DOMTAR
Donnacona, Qué.
Tél.: (418) 285-2121
entre 8h.30 et 17h.00
du lundi au vendredi.

LIRE AVEC LA MAIN S'AVÈRE PLUS 4,7* FOIS RAPIDE



** Moyenne calculée sur près de 1,000,000 de diplômés (14,000 Québécois). Visitez, vous aussi, "L'Archipel de Goulag", entre deux évènements (au maximum, 2 heures), une page de ce journal en une minute, une page d'une revue en 31 secondes ou un chapitre d'un texte d'étude en quelques minutes.

Que de temps gagné pour les étudiants et les éducateurs! A 1,000 mots/minute (soit 4,7 fois plus vite que vous ne lisez actuellement) les diplômés de la méthode Evelyn Wood peuvent dévorer le "best-seller" Eco-spame de Toffler et absorber chacun des 8 chapitres en moins de 10 minutes, avec une rétention améliorée de 11.4%.

Ainsi, l'étudiant qui passe en moyenne 800 heures à la lecture à raison de 200 mots/minute, en passera seulement 170 après avoir suivi le cours pour la même somme de lecture, et cela avec une meilleure compréhension, une nouvelle méthode plus efficace pour prendre des notes et une plus grande mémorisation.

A L'ASSAUT DE L'EMPIRE DES LIVRES AVEC DE MEILLEURES ARMES:

AVANT TOUTE INSCRIPTION UN COURS D'INITIATION GRATUIT

Jeu. le 26 octobre
12h15 ou 16h15 ou 18h15
Durée: 90 minutes
Lieu: Québec Hilton,
Salon Bernières

Choisissez une heure et sans obligation venez assister à cette démonstration:

"UN PAS VERS LA HAUSSE DE LA PRODUCTIVITÉ EN LECTURE"

UNE SÉRIE INTENSIVE DE 4 COURS DE 4 HEURES CHACUN UNE FOIS PAR SEMAINE

Début: Mar. 31 octobre - 18h00 à 22h00
Fin: Mar. 21 novembre
Début: Sam. 4 novembre - 9h00 à 13h00
Fin: Sam. 25 novembre

Pour améliorer chacun des paramètres de l'efficacité:

- COMPRÉHENSION - CONCENTRATION -
- MÉMORISATION - MÉTHODOLOGIE -
- LECTURE RAPIDE -

Pour réserver ou renseignements (514) 844-1941 (frais virés)

INSTITUT INTERNATIONAL DE LECTURE DYNAMIQUE

450, est, Sherbrooke, suite 464, Montréal, Qué. H2L 1J9

Le nouveau, siège social Evelyn Wood au Canada - Secteur francophone

La seule école privée, bilingue reconnue par le ministère de l'Éducation qui enseigne la lecture dynamique et effective à travers 11 pays.

Permis no 749833 (culture personnelle)



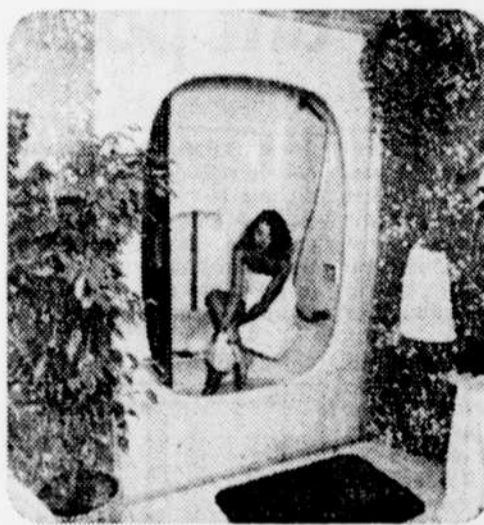
Vente 1^{er} anniversaire
du 30 octobre au 4 novembre

RABAIS
jusqu'à

25%

sur la MARCHANDISE EN MAGASIN

Au Rayon de la Lumière INC.

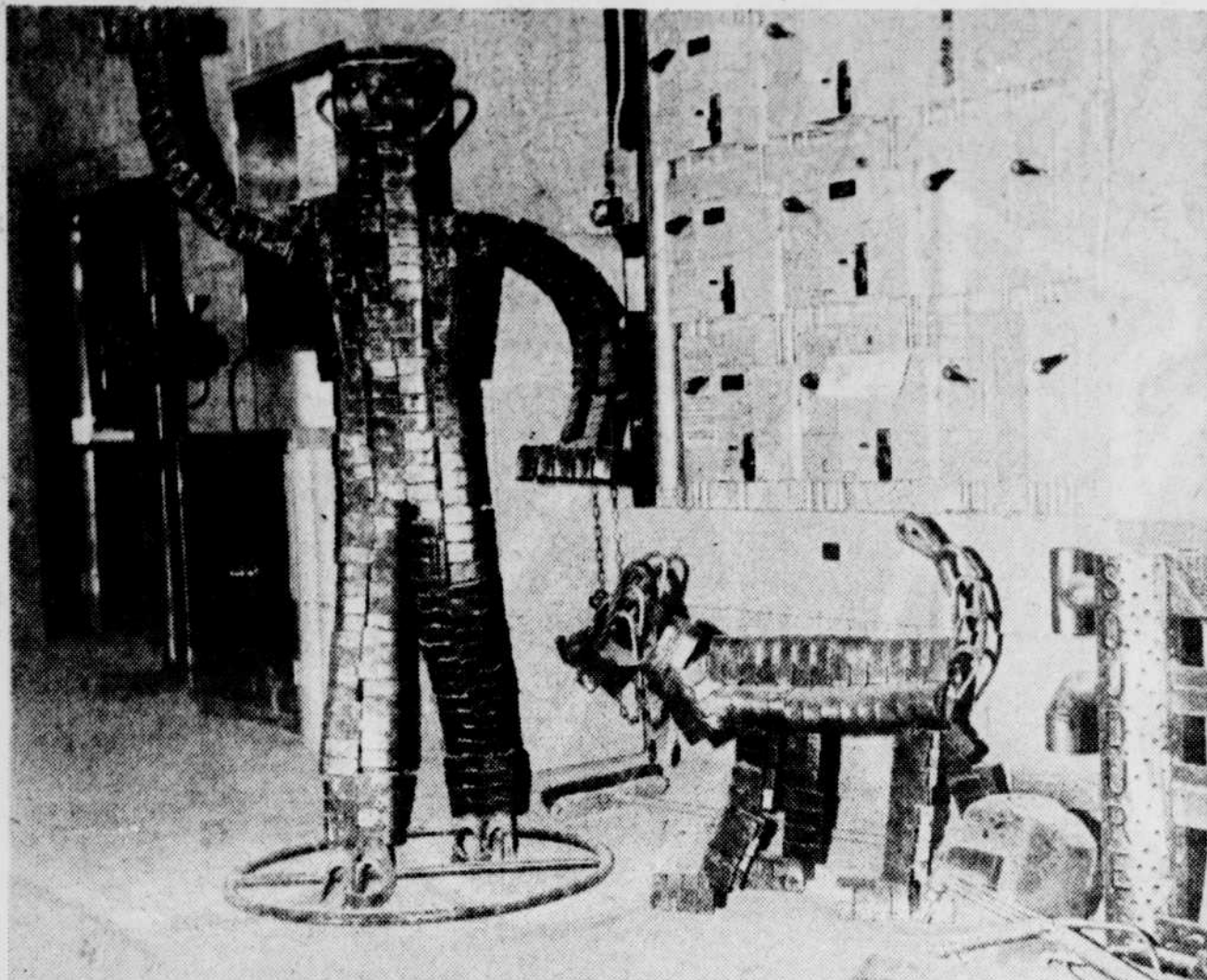


En exclusivité sur la rive sud (choix de couleurs)

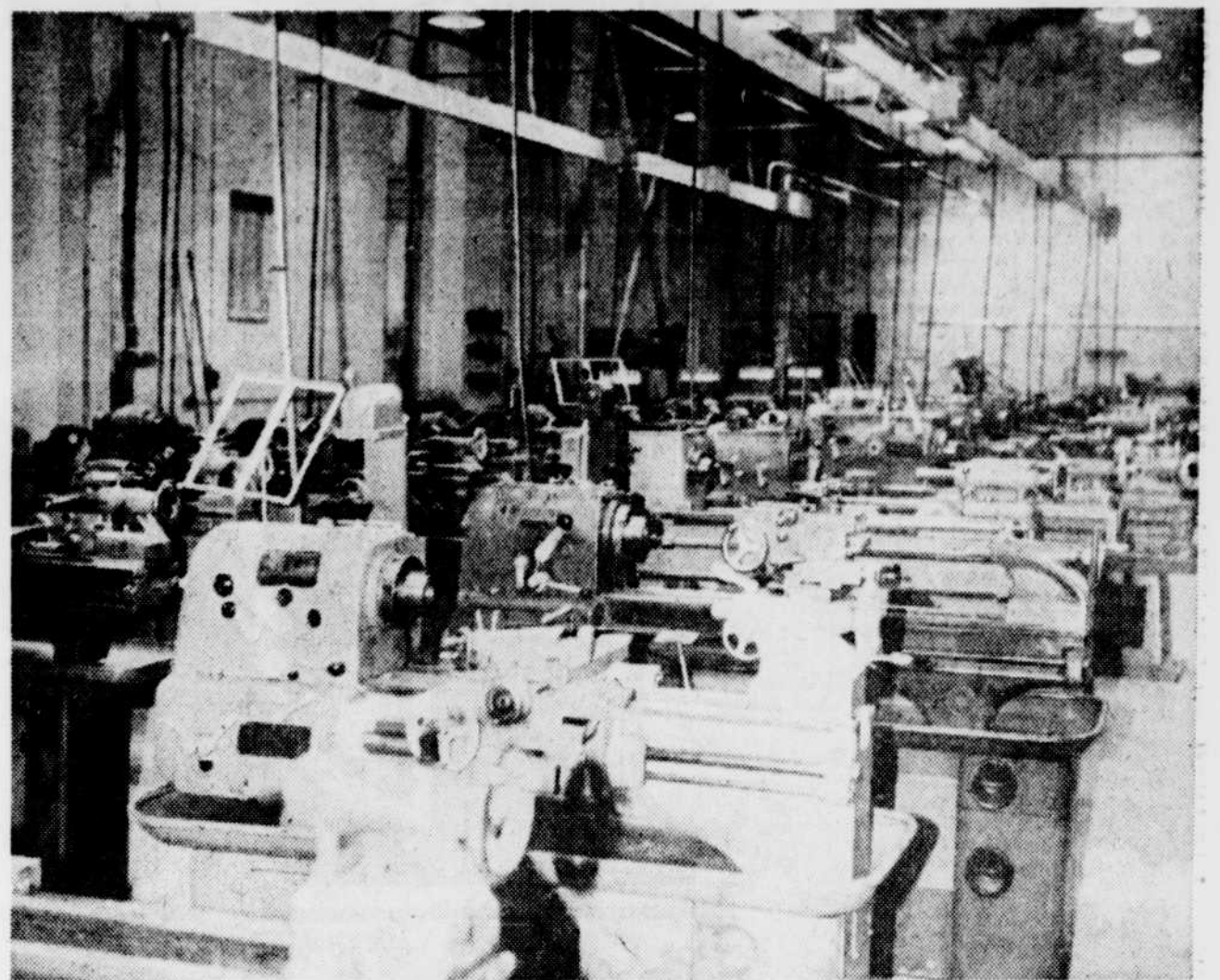
- Grand choix de:
- luminaires
 - salles de bains
 - accessoires de plomberie et électricité

39, Kennedy, Lévis, Qué.
833-6125

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymond



Quelques petites fantaisies d'étudiants, à l'atelier de soudure.



Le vaste atelier de mécanique et d'ajustage.

Rentrée avec six semaines de retard

Enseignement professionnel centralisé, à Thetford

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — La rentrée scolaire n'a eu lieu que lundi pour 415 étudiants du secteur professionnel à la Commission scolaire régionale de l'Amiante.

Ce congé prolongé de six semaines aura permis à la commission scolaire d'achever, dans une proportion de 98 pour 100, au coût de \$600.000, l'aménagement de nouveaux locaux fort spacieux dans une partie de l'ancienne usine de motoneige Sno-Jet acquise en mars dernier par la municipalité de Thetford Mines pour le prix dérisoire de \$562.000. La commission scolaire a loué une superficie de 100.000 pieds carrés pour le prix annuel de \$160.000 en vertu d'un bail d'une durée de cinq ans, avec option de renouvellement.

Ghislain Lapointe, l'année scolaire de ces étudiants n'est nullement compromise malgré cette rentrée tardive. "On éliminera les pertes de temps ainsi que des activités non essentielles et peu utiles", a-t-il expliqué.

Pavillon de métiers

Le nouveau complexe abrite les ateliers de l'hydrothermie (tôlerie, ferblanterie, soudure), de mécanique (ajustage, entretien), d'équipements

motorisés (machinerie lourde, diesel, automobiles, débosselage, peinture, etc.), et de dessin.

Le pavillon principal de l'école secondaire de Thetford continue à offrir les options en électricité, en construction, en menuiserie, et en dessin de métiers (cours de service). Cette institution dispense aussi l'enseignement des cours d'infirmières auxiliaires, en sciences familiales (cuisine, alimentation, tenue de maison, etc.), de commerce, etc. Dans le cas de ces

élèves, la rentrée scolaire s'est faite à la date prévue, soit le 11 septembre.

Ce regroupement a permis à la commission scolaire d'abandonner la location d'un pavillon situé sur la rue Huppé. Cette relocalisation libère aussi le pavillon de métiers situé sur la rue La Fabrique. A compter de janvier prochain, cette école recevra les 120 élèves du cours secondaire pratique qui sont, actuellement, inscrits au "chalet des sports", édifice que la commission

scolaire loue depuis plusieurs années de la fabrique Saint-Noël.

Cette centralisation de l'enseignement professionnel réduira considérablement les déplacements des étudiants entre les différents pavillons. Néanmoins, les étudiants en construction devront être transportés au nouveau pavillon pour s'y adonner à des cours pratiques. Il en sera ainsi pour les élèves de l'école polyvalente qui devront y effectuer des visites d'exploration en vue du choix d'un métier.

Le centre sportif de Beaugrand, bientôt une réalité

par Denis ANGERS

Oubliant l'espace d'un jour leurs disparités locales, cinq municipalités de la Côte de Beaugrand ont ratifié, en fin de semaine dernière, un protocole d'entente par lequel elles apportent un appui formel au projet de centre sportif régional, à Ville de Beaugrand.

Ce protocole, signé vendredi par les maires respectifs de Sainte-Anne-de-Beaugrand, Château-Richer, Beaugrand, Saint-Joachim et Saint-Tite-des-Caps, n'implique ni taxa-

tion spéciale, ni engagement financier de la part des municipalités contractantes. Comme l'expliquait au SOLEIL un porte-parole du centre sportif Côte de Beaugrand Inc., M. Roland Renaud, ce document représente plutôt un appui moral, appui qui se monnaie toutefois puisque le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports (HCJLS) y adjoint une subvention de \$150.000.

Vieux de 11 ans et dernier sur une longue liste d'entreprises avortées, le projet de centre régional

devrait devenir réalité dès le mois de décembre prochain. Actuellement, la structure externe de l'édifice est en voie de parachèvement et, selon M. Renaud, il y a bon espoir que "la première glace soit utilisable d'ici deux mois".

Deuxième étape

Pour compléter les travaux de finition intérieure et d'aménagement des abords de l'immeuble, la corporation du centre sportif Côte de Beaugrand Inc., un organisme sans but lucratif, a toutefois besoin d'un

nouvel apport financier de la part des citoyens des environs. C'est pourquoi elle lançait cette semaine une deuxième campagne de souscription publique. Déjà, en novembre 1977, une première entreprise du genre avait permis d'accumuler quelque \$189.000.

Si on ajoute à ce montant les \$150.000 à percevoir du Haut-Commissariat et les dons importants faits par des entreprises locales, la corporation dispose aujourd'hui de près des deux tiers des \$775.000 que coûtera le centre sportif de la Côte

de Beaugrand. La présente campagne de souscription a d'ailleurs pour but de combler la différence entre actif en caisse et déboursés totaux.

Une administration paritaire

Pour administrer ce nouveau centre récréatif, les gens de la Côte de Beaugrand se sont donné un organisme original, formé de bénévoles. Ceux-ci, au nombre de douze, proviennent de chacune des six municipalités desservies par le complexe: les cinq mentionnées plus haut et Saint-Ferréol, qui a refusé

d'entériner le protocole d'appui conjoint. Venu deux par deux de leurs paroisses respectives, les membres de la corporation du centre sportif constituent, selon M. Roland Renaud, "un bel exemple de rapprochement entre des localités qui, traditionnellement, n'avaient souvent eu que peu à mettre en commun".

Rappelons enfin que le complexe de la Côte est situé à Beaugrand, juste à l'arrière de l'école polyvalente régionale.

A découper et garder pour lorsque vous serez en appétit!

LIVRAISON de Limoilou à Orsainville, de St-Emile à Villeneuve! (minimum de \$2.45) Neuras: 11h à 13h et de 18h à la fermeture.

Nous approvisionnons pour banquets.

Dixie Lee

poulet frit

assaisonné de 9 épices de choix fruits de mer

1204, 80e Rue Est,
Charlesbourg

627-1904

1 GOUTER DIXIE
2 MORCEAUX DE POULET
PATATES FRITES

LIVRAISON \$1.90 COMPTOIR \$1.59

1 BARIL DIXIE
20 MORCEAUX DE POULET

LIVRAISON \$10.20 COMPTOIR \$8.50

1 ASSIETTE FRUITS DE MER
1 MORCEAU DE POISSON
PETONCLES CREVETTES
PAIN, SALADE DE CHOUX
PATATES FRITES
SAUCE TARTARE

LIVRAISON \$3.90 COMPTOIR \$3.25

1 DINNER DIXIE
3 MORCEAUX DE POULET
PAIN, SALADE DE CHOUX
PATATES FRITES
SAUCE DIXIE

LIVRAISON \$2.95 COMPTOIR \$2.45

1 DINNER FISH & CHIP
3 MORCEAUX DE POISSON
PAIN, SALADE DE CHOUX
PATATES FRITES
SAUCE TARTARE

LIVRAISON \$2.70 COMPTOIR \$2.25

1 DINNER PALOURDES
PALOURDES
PAIN, SALADE DE CHOUX
PATATES FRITES
SAUCE TARTARE

LIVRAISON \$3.90 COMPTOIR \$3.25

1 BOITE ECONOMIQUE
10 MORCEAUX DE POULET
3 OU 4 PERSONNES

LIVRAISON \$8.55 COMPTOIR \$5.45

1 DINNER PETONCLES
PETONCLES
PAIN, SALADE DE CHOUX
PATATES FRITES
SAUCE TARTARE

LIVRAISON \$3.90 COMPTOIR \$3.25

**SANDWICH
POULET CHAUD**

LIVRAISON \$3.20 COMPTOIR \$2.65

1 SEAU DIXIE
12 MORCEAUX DE POULET
PETITS PAINS
PATATES FRITES

LIVRAISON \$8.35 COMPTOIR \$6.95

1 DINNER CREVETTES
CREVETTES
PAIN, SALADE DE CHOUX
PATATES FRITES
FRUITS DE MER

LIVRAISON \$3.90 COMPTOIR \$3.25

**PATATES FRITES
SALADE DE CHOUX
SAUCES DIXIE
RONDELLES D'IGNONS**
sur demande

Prix sujets à changements sans avis.

Nous vous donnons
un rendez-vous d'amour

C601

Entre vous
et L'orgue Electone
Yamaha

"Le Grand" de la musique à Québec.

marc legrand musique

Place Laurier, Ste-Foy - 656-9392
Centre Jadis 623-5425

Charles · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur ·

Le conseil transformé en commission d'enquête municipal de Charny veut savoir où restent ses policiers

par Gilles PEPIN

CHARNY — Le conseil de ville de Charny s'est soudainement transformé en commission d'enquête, se prévalant ainsi de l'article 767 de la loi des cités et villes et se référant aussi à l'article 11 du règlement municipal 182, afin d'enquêter sur le lieu de résidence des policiers qui sont à l'emploi de cette municipalité.

L'Association locale des policiers-pompiers, qui compte sept membres, a manifesté clairement son indignation, mardi soir, alors que cette commission tenait une brève audience dans la salle de l'hôtel de ville.

Des policiers appelés à témoigner ont alors refusé de se présenter

devant la commission, en se faisant représenter par leur procureur, Me André Tousignant, de Charny. Celui-ci a expliqué leur absence en alléguant que les subpoena ne leur avaient pas été signifiés dans un délai légal de cinq jours.

Mardi soir, la commission n'a donc entendu qu'un seul témoin, soit M. Michel Morneau. Celui-ci a raconté être propriétaire d'un logement qui est habité depuis près de deux mois par l'agent Michel Paquin, à Charny. Le coût mensuel du loyer est de \$85 et M. Paquin a payé par chèque.

Problème compliqué...

A ce moment du témoignage de M. Morneau, le représentant du

Syndicat des policiers a fait entendre son objection, en mentionnant que les questions posées par le procureur de la commission, Me Paul Bégin, allaient trop loin dans la vie privée et qu'il pouvait s'en suivre des procédures devant les tribunaux.

Considérant que six personnes appelées à témoigner ont négligé ou refusé de comparaître, la commission a ajourné son audience; elle fera rapport au maire, incessamment. Voilà en résumé, comment l'audience s'est terminée.

De toute évidence, le profane se trouve devant un problème apparemment pour le moins compliqué. Surtout si l'on considère la conclusion de l'audience et que l'on sait que le

président de la commission et le maire ne sont en réalité qu'une seule et même personne.

Recours projeté

Le Syndicat des policiers dénonce un excès de juridiction et un abus de pouvoir. Il a l'intention, selon ce qu'a révélé hier Me André Tousignant, d'intenter des procédures judiciaires contre le conseil municipal.

Le règlement municipal no 182, datant de 1963, stipule, notamment et en résumé, que les membres du corps de policiers et pompiers doivent "résider" dans la municipalité; s'ils n'y résident pas au moment de l'embauche, ils doivent y établir leur lieu de résidence dans les 30 jours.

Le procureur de l'Association des policiers-pompiers admet qu'un conseil municipal peut, à l'occasion, se transformer en commission d'enquête. Mais il souligne que, dans ce cas-ci, le conseil de ville de Charny excède sa juridiction. Puisque, d'après Me Tousignant, en vertu des dispositions de l'article 53 de la loi de police, il peut décider du "lieu de résidence", mais non du "lieu de domicile".

Me Tousignant fait référence au code civil, en expliquant que le lieu de domicile est celui du principal établissement, alors que le lieu de résidence peut être un lieu habité par une personne pendant une certaine période.

Elections bientôt

L'Association des policiers-pompiers de Charny veut éveiller l'opinion publique. Le président, M. Alain Barré, en dénonçant le fait que les membres du conseil municipal se trouvent à la fois juge et partie, a déclaré que certains de ces administrateurs municipaux ont visiblement un parti pris contre la police et semblent vouloir se faire du capital politique avec ce dossier.

A Charny, en fait, tous les membres du conseil de ville termineront leur mandat dans quelques jours. Les citoyens s'attendent à une lutte électorale serrée à la mairie, entre l'actuel maire, M. Georges Lapierre et un conseiller municipal sortant, M. Réjean Morin.

Lauzon aura un parc à la mémoire des Anciens Combattants

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Grâce au dévouement et à la ténacité d'un groupe de citoyens, la Rive-Sud aura beaucoup plus qu'un beau monument de pierre pour commémorer le courage et la bravoure des siens qui ont combattu pour la patrie; elle aura un grand parc communautaire, dont la conception et la réalisation, en très grande partie, reposent sur le bénévolat.

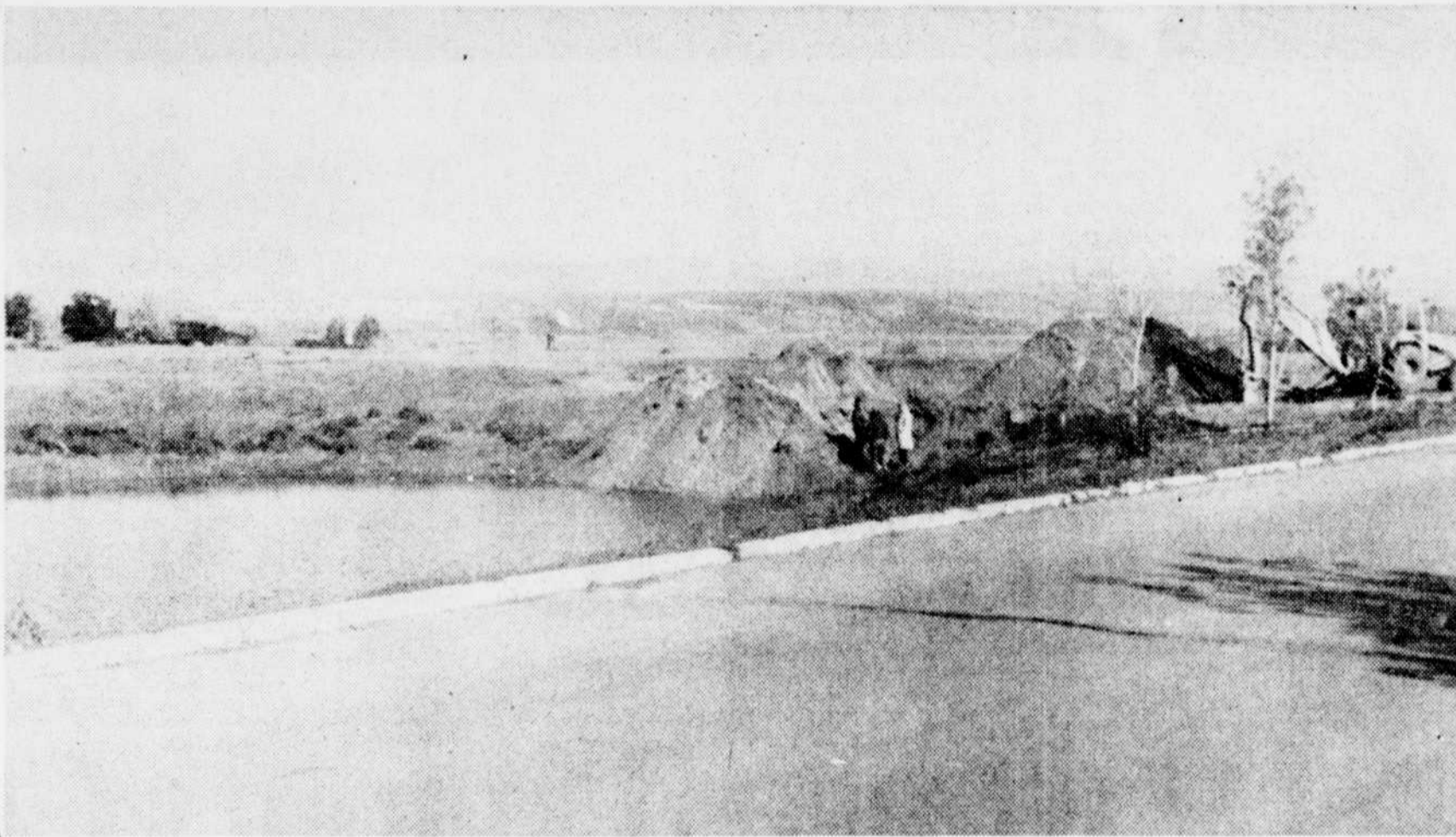
Le projet, que quelques concitoyens qualifiaient de "rêve en couleur", est en réalisation depuis la semaine dernière. Après deux années d'efforts et de tractations, le président du Comité pour l'aménagement du parc des Anciens Combattants, M. Roland Aubert, a présidé à l'inauguration des

travaux. A Lauzon, cette première phase des travaux est réalisée avec l'aide d'une subvention de \$20,000, octroyée par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Elle consiste en le réaménagement de la "mare à Pompon". Un bélier mécanique a terminé, hier, le creusement et l'agrandissement de l'étang artificiel, au centre duquel se trouve une petite île qui servira bientôt à l'installation d'une station météorologique.

Touristique et historique

Le parc des Anciens Combattants est situé sur un magnifique promontoire, à l'intersection des rues Champagnat et Mgr Bourget. C'est l'endroit précis où se trouvaient jadis d'importants baraquements militaires. Le terrain a une superficie de 390,000 pieds carrés. Le ministère des Anciens Combattants l'a cédé à la municipalité, vers 1960, pour que celle-ci en fasse un parc.

Le groupe de citoyens, composé de plusieurs Anciens Combattants habitant dans ce secteur, a lancé le projet d'aménagement, il y a deux ans, avec l'appui du conseil municipal. L'initiative de ce comité fut en effet de concevoir un plan en se basant sur la



Le parc des Anciens Combattants sur un vaste promontoire, à Lauzon.

participation de la population, pour que le projet soit adapté au milieu et qu'il constitue une richesse touristique qui tienne compte de l'histoire.

M. Gilles Couture, un biologiste, qui est l'un des principaux responsables de l'évolution du dossier, a déclaré que ce projet l'a séduit parce qu'il a été pensé

par le monde ordinaire. Dans cette merveilleuse aventure, a-t-il souligné, on s'aperçoit que tout le monde apprend, que le dialogue entre gens instruits et non instruits disparaît graduellement. "Le parc n'aura pas été fait d'avance par une firme d'ingénieurs, mais par les gens d'ici, avec leurs énergies et leurs idées", dit M. Couture.

Premiers ouvrages

L'oeuvre de collaboration comprend déjà de premiers ouvrages importants. Un plan fut d'abord dessiné, il y a quelques mois, par un groupe d'étudiants de la polyvalente de Lévis.

les du Québec a par ailleurs prêté une personne-ressource Mme Aline Label, historienne. Celle-ci a fourni dernièrement un texte préliminaire faisant état de l'histoire militaire de la région, un ouvrage que LE SOLEIL pourra résumer ultérieurement.

Le ministère des Affaires culturel-

Un autre travail, qui vient d'être

réalisé, en même temps que le réaménagement de la mare à Pompon, est la mise en place d'une première infrastructure, qui sera incessamment reliée à des tuyaux placés dans la rue, en vue de régulariser le niveau d'eau. Les tuyaux doivent être installés par Pares Canada à partir du vieux fort No 1, actuellement en restauration.

Prochaines étapes

Le biologiste Gilles Couture, qui ne se lasse pas de faire des démarches pour que divers ministères cessent de faire travailler leurs personnes-ressources en vase clos mais qu'ils mettent plutôt ces spécialistes au service des citoyens, a dévoilé un programme.

Ces jours-ci, le ministère des Richesses naturelles installera une station météorologique, dont les données serviront, probablement au printemps prochain, à l'implantation d'une aérogénétratrice.

Cette aérogénétratrice sera une collaboration de la direction des énergies nouvelles au ministère des Richesses naturelles. M. Henri Gérardin, lui-même ancien combattant ingénieur et professeur en génie mécanique à l'université Laval, dirigera l'installation de l'éolienne. M. Gérardin travaille déjà sur ce dossier.

Le ministère de l'Agriculture a délégué, depuis la semaine dernière, M. Pierre Landry, agronome, pour surveiller le réaménagement de la mare à Pompon et l'ensemencement de truites à cet endroit. Une autre collaboration est demandée à ce ministère pour vérifier la valeur des nappes d'eau souterraines et creuser des puits en faisant des études comparatives sur les foreuses rotatives et les foreuses à marteau. L'eau de ces puits assurera l'alimentation de la mare à Pompon! Enfin, il est prévu sur ce parc une autosuffisance en matière d'énergie douce. Il y aura l'éolienne, par exemple, et en plus, le plan mentionne l'énergie solaire pour chauffer le musée en voie d'implantation.

A découper et garder pour lorsque vous serez en appétit!

LIVRAISON
de Limoilou à Orsainville,
de St-Émile à Villeneuve!
(minimum de \$3.45)
Heures: 11h à 13h et de
16h à la fermeture.
Nous approvisionnons
pour banquets.

Dixie Lee

poulet frit

assaisonné de 3 épices de choix
fruits de mer

1204, 80e Rue Est,
Charlesbourg

627-1904

<p>1 GOUTER DIXIE 2 MORCEAUX DE POULET PATATES FRITES</p> <p>LIVRAISON \$1.90 COMPTOIR \$1.59</p>	<p>1 BARIL DIXIE 20 MORCEAUX DE POULET</p> <p>LIVRAISON \$10.20 COMPTOIR \$8.50</p>	<p>1 ASSIETTE FRUITS DE MER 1 MORCEAU DE POISSON PETONCLES · CREVETTES PAIN, SALADE DE CHOUX PATATES FRITES SAUCE TARTARE</p> <p>LIVRAISON \$3.90 COMPTOIR \$3.25</p>
<p>1 DINNER DIXIE 3 MORCEAUX DE POULET PAIN, SALADE DE CHOUX PATATES FRITES SAUCE DIXIE</p> <p>LIVRAISON \$2.95 COMPTOIR \$2.45</p>	<p>1 DINNER FISH & CHIP 3 MORCEAUX DE POISSON PAIN, SALADE DE CHOUX PATATES FRITES SAUCE TARTARE</p> <p>LIVRAISON \$2.70 COMPTOIR \$2.25</p>	<p>1 DINNER PALOURDES PALOURDES PAIN, SALADE DE CHOUX PATATES FRITES SAUCE TARTARE</p> <p>LIVRAISON \$3.90 COMPTOIR \$3.25</p>
<p>1 BOITE ECONOMIQUE 10 MORCEAUX DE POULET 3 OU 4 PERSONNES</p> <p>LIVRAISON \$8.55 COMPTOIR \$5.45</p>	<p>1 DINNER PETONCLES PETONCLES PAIN, SALADE DE CHOUX PATATES FRITES SAUCE TARTARE</p> <p>LIVRAISON \$3.90 COMPTOIR \$3.25</p>	<p>SANDWICH POULET CHAUD</p> <p>LIVRAISON \$3.20 COMPTOIR \$2.65</p>
<p>1 SEAU DIXIE 12 MORCEAUX DE BOULET PETITS PAINS PATATES FRITES</p> <p>LIVRAISON \$8.35 COMPTOIR \$6.95</p>	<p>1 DINNER CREVETTES CREVETTES PAIN, SALADE DE CHOUX PATATES FRITES SAUCE FRUITS DE MER</p> <p>LIVRAISON \$3.90 COMPTOIR \$3.25</p>	<p>PATATES FRITES SALADE DE CHOUX SAUCES DIXIE RONDELLES D'IGNONS sur demande</p>

Prix sujets à changements sans avis.

Nous vous donnons un rendez-vous d'amour

C601

Entre vous
et L'orgue Electone
Yamaha

"Le Grand" de la musique à Québec.

marc legrand musique

Place Laurier, Ste-Foy - 656-9392
Centre Jadis 623-5425